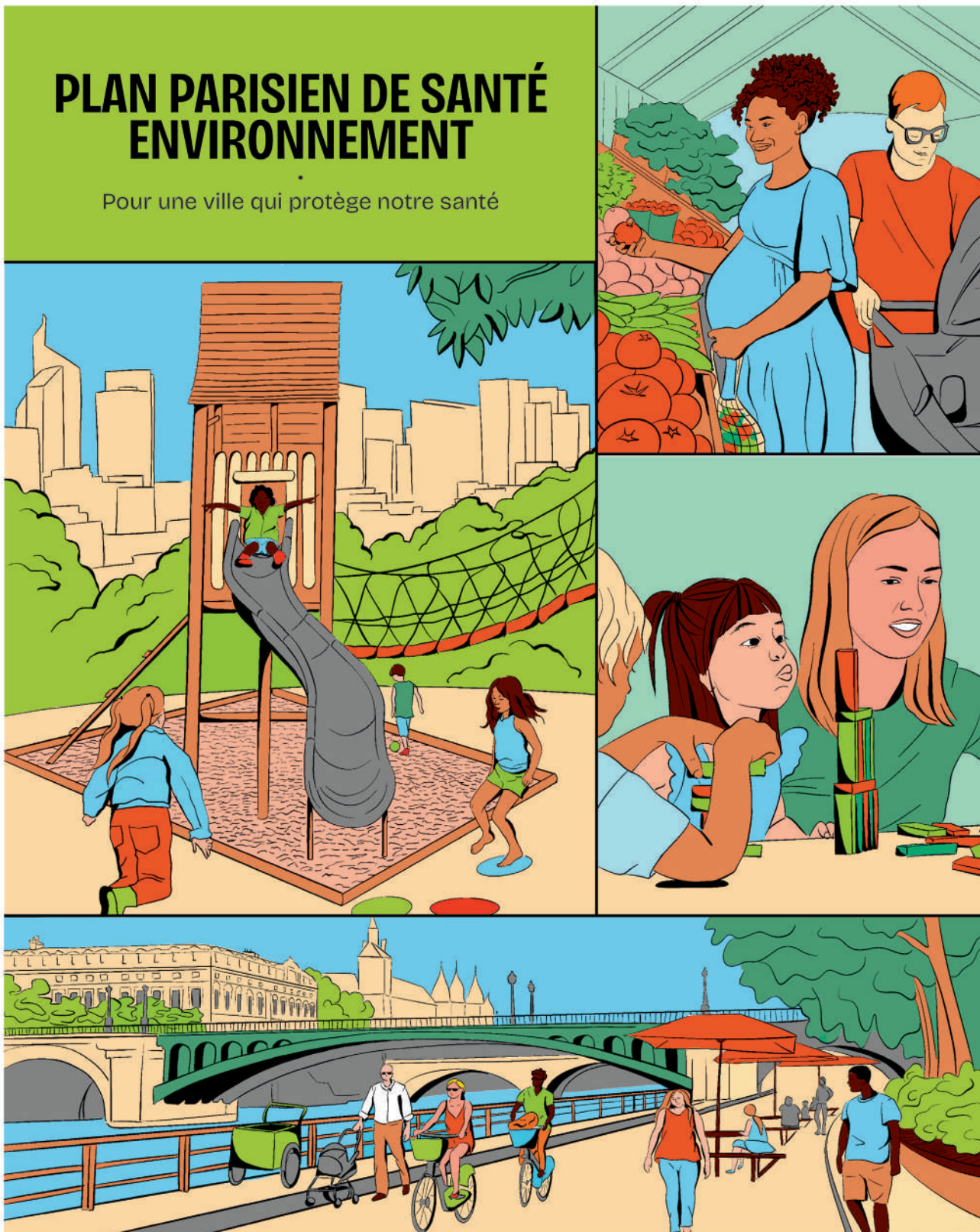


PLAN PARISIEN DE SANTÉ ENVIRONNEMENT

Pour une ville qui protège notre santé



ACTIONS

**Les actions sont regroupées sous 11 thématiques :
Agir ensemble, Naître, Grandir, Bien vieillir, Se nourrir,
Bouger, Habiter, Soigner, Ville et santé planétaire,
Respirer dans un environnement sain et Travailler à la Ville
en bonne santé.**



Ville de Paris

I. AGIR ENSEMBLE – CO-CONSTRUIRE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE AVEC LES PARISIEN.NES

Un des objectifs de ce 2^e Plan parisien santé environnement est de faire vivre une véritable démocratie sanitaire sur le territoire parisien, en pérennisant la démarche qui a été initiée lors de son élaboration, à savoir fédérer un réseau de parties prenantes autour de la santé environnementale.

Ce réseau ne comprend pas seulement les acteur·rices déjà bien identifié·es autour de ces sujets, mais a l'ambition d'être élargi aux parties prenantes qui œuvrent à une amélioration de la santé en agissant sur une multitude de déterminants: qualité du cadre de vie, écologie, alimentation, action sociale, etc. Par ailleurs, la volonté a été de convier également des parties prenantes expertes de différents publics: petite enfance, seniors, etc.

La Ville de Paris est membre de plusieurs réseaux associant d'autres collectivités et permettant le partage d'expérience et de bonnes pratiques et de plaider politique visant à la transformation des cadres des politiques publiques, notamment en matière de santé

et d'environnement. Ainsi, Paris a rejoint en 2015 le Réseau Français des Villes-Santé de l'OMS (avec 104 villes et intercommunalités membres), afin de mettre en œuvre la santé dans toutes les politiques. La Ville de Paris fait également partie du réseau C40 avec 100 villes dans le monde qui s'engagent dans des actions pour lutter contre le dérèglement climatique. Les actions de ce plan s'inscrivent pleinement dans ces réseaux et contribueront à la participation active de Paris.

Cette volonté de fédérer les acteurs et de continuer la démarche initiée lors des ateliers thématiques a été largement plébiscitée par les participant·es. En témoignent leurs retours lors des sondages effectués en fin d'atelier, en réponse à la question « Qu'attendez-vous de la suite de cette dynamique partenariale ? » :

« Maintenir la dynamique d'un réseau d'experts et de professionnels - l'union fait la force ! », « Former un réseau d'acteurs engagés », « Fédérer les parties prenantes pour des actions concrètes ».

- ✓ Action 1 Construire un grand Réseau citoyen Paris santé environnement
- ✓ Action 2 Eastman, lieu d'exception pour la santé environnement à Paris
- ✓ Action 3 Développer les connaissances sur la santé environnementale
- ✓ Action 4 Mettre très largement à disposition les informations et connaissances en santé environnementale
- ✓ Action 5 Mettre en place un baromètre de la santé environnementale des Parisien·nes
- ✓ Action 6 Mettre en place un Conseil scientifique et citoyen du PPSE2

ACTION 1

Construire un grand Réseau citoyen Paris santé environnement



Contexte

La première mission est de faire vivre un réseau d'acteur·rices engagé·es : le Réseau citoyen Paris santé environnement sera constitué de plusieurs collèges afin d'assurer une juste représentativité de chaque type d'acteurs : citoyen·nes, professionnel·les et associations, institutions dont la Ville de Paris.

Objectifs et contenu de l'action

Pour répondre à cet objectif, l'Observatoire Parisien de la Santé Environnementale pourra :

- ➔ **proposer à l'ensemble des acteur·rices identifié·es, y compris les habitant·es des quartiers populaires, de participer ou contribuer à des ateliers de co-construction d'actions par thématique, des moments de rencontre informels, des colloques, conférences et grands événements. ;**
- ➔ **mobiliser les outils du service de la participation citoyenne afin de proposer plus largement aux Parisien·nes de participer à des ateliers de concertation dont pourront aussi émerger des actions (page internet agir pour paris, porteurs de la carte citoyenne, plateforme décider pour Paris, etc.). Les habitant·es, en particulier celles et ceux des quartiers politique de la ville ou des quartiers populaires, et usager·ères des services de santé de la Ville (maisons sport santé, centres de santé, PMI, etc.)**

impliqués dans le cadre de la démarche de santé participative et communautaire mise en place dans les services de la Ville, seront ainsi partie prenante dans la définition des besoins, l'élaboration des actions et la réalisation des actions. Les volontaires de Paris, citoyen·nes engagé·es pour effectuer des missions d'intérêt général, seront sollicité·es pour réaliser des ateliers de sensibilisation à la santé environnementale ;

- ➔ **s'appuyer sur les outils, réseaux et structures existants sur la santé environnementale et plus largement sur toutes les notions de santé, d'écologie ou de citoyenneté : observatoires régionaux et nationaux, instituts écocitoyens, autres collectivités, plateformes de réception des demandes du public des ARS, etc. dont le réseau citoyen Paris santé environnement pourra se faire le relai sur les sujets de santé environnementale.**

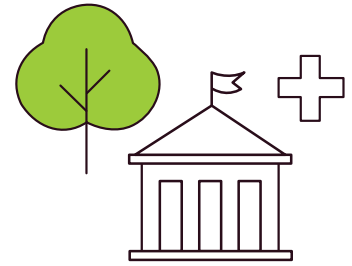
Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale de la Ville de Paris

Acteurs à associer : Services de la Ville de Paris (Transition écologique et climat, démocratie et territoires)

ACTION 2

Eastman, lieu d'exception pour la santé environnement à Paris



Contexte

Le centre George Eastman (Paris 13^e) est un bâtiment emblématique de la Ville de Paris, donnant sur le parc de Choisy. Il est le symbole de l'action municipale pour la santé des enfants et des plus précaires et de l'engagement de la Ville en faveur de la santé-environnement.

Ce centre est déjà le lieu d'accueil du service des laboratoires de santé environnementale (le SLSE, composé de deux cellules d'appui technique, sites et sols pollués et santé habitat ; et trois laboratoires, polluants chimiques, amiante fibres et particules, micro-organismes et allergènes) ainsi que de l'observatoire parisien

de santé environnementale (OPSE). Il accueille également des conférences dans son amphithéâtre et sa terrasse réhabilitée à l'occasion des Jeux Olympiques et paralympiques a été investie par les spectateurs et parisiens.

La stratégie de réseau, mise en place dans un but de mobilisation large, doit aussi pouvoir s'ouvrir à l'ensemble des parties prenantes et en particulier des citoyen·nes, et s'incarner physiquement dans un lieu.

Objectifs et contenu de l'action

Il est prévu pour le centre George Eastman d'engager une réflexion sur l'ouverture de ce lieu aux citoyen·nes, aux associations, et l'investir pour des événements permettant de rassembler les acteurs du Réseau citoyen de santé environnementale. Le centre comporte notamment un amphithéâtre, une salle de réunion et des espaces qui permettraient à terme et après rénovation d'accueillir des associations, des expositions thématiques, une programmation adaptée à tous les âges et à tous les niveaux d'expertise, et de grands événements, sur le modèle de l'Académie du climat.

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale et laboratoires en santé environnementale de la Ville de Paris

Acteurs à associer : associations

ACTION 3

Développer les connaissances sur la santé environnementale



Contexte

Avec la création, à l'été 2023, de l'observatoire parisien de santé environnementale (OPSE), la Ville de Paris s'est dotée d'un nouvel outil pluridisciplinaire de connaissance et d'aide à la décision. L'OPSE a pour mission de poser un regard global sur la santé des Parisien·nes en lien avec l'environnement, et de décrire finement

comment les différents déterminants (environnementaux, sociaux, comportementaux, etc.) influent sur la santé et les inégalités de santé, en vue d'apporter un appui pour orienter au mieux les politiques publiques, et de mener à bien les actions proposées dans le cadre du PPSE2.

Objectifs et contenu de l'action

Pour mieux connaître les déterminants de santé et les prendre en compte, il est indispensable d'impliquer les habitant·es dans la production de ces connaissances. Cette action vise donc à :

- ➔ **développer des méthodes de recherche participative inspirées des méthodologies des sciences humaines et sociales**, en lien avec la création du Réseau citoyen. Il s'agira notamment d'interroger la perception de la population parisienne quant aux risques liés à l'environnement, leurs préoccupations, et tous les nombreux facteurs qui permettraient d'orienter au mieux les actions avec l'objectif d'avoir un impact plus structurant.
- ➔ **conduire des diagnostics territoriaux partagés sur des quartiers identifiés comme zone de fragilité en santé environnementale par l'OPSE, en association avec d'autres services de la Ville**. Ceux-ci auront pour objectif d'apporter une connaissance fine des territoires les plus marqués par les inégalités afin de proposer des actions adaptées ;
- ➔ **déployer la méthode des focus groups**, qui a été mobilisée dans des quartiers prioritaires de la

politique de la ville lors de l'élaboration du plan, **avec les coordinateur·rices des Ateliers Santé Ville et les équipes de développement**. L'objectif est de permettre de caractériser plus finement l'importance accordée aux enjeux de santé environnementale et la perception qu'en ont les habitant·es, et de préciser les besoins en termes et d'actions à mener sur le territoire ;

- ➔ **mettre en évidence et objectiver, par la construction d'indicateurs et au travers d'un regard large et multidisciplinaire, les principaux facteurs de risque (polluants, dérèglement climatique, perte de biodiversité...), les pathologies associées** (infertilité et troubles de la reproduction et de la grossesse, troubles métaboliques, du neurodéveloppement, cancers, pathologies respiratoires et digestives, zoonoses et arboviroses, etc.), ainsi que les facteurs de protection de la santé sur le territoire parisien. Pour apporter un appui permettant de mieux orienter les actions de santé environnementale portées par la Ville de Paris, il s'agira d'initier un travail collectif au sein de l'OPSE, accompagné du Service des laboratoires de santé environnementale, des différentes directions de la Ville, ainsi que des partenaires scientifiques, institutionnels ou associatifs

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale et service des laboratoires en santé environnementale de la Ville de Paris

Acteurs à associer : services de la Ville de Paris (démocratie et territoires, transition écologique et climat)

ACTION 4

Mettre très largement à disposition les informations et connaissances en santé environnementale



Contexte

L'accès aux informations et connaissances en santé environnementale est un enjeu majeur de démocratie. La Ville de Paris est déjà fortement engagée sur les enjeux d'éducation populaire, d'information des citoyen·nes, et de libéralisation de l'accès à des

informations fiables et compréhensibles, à travers de nombreux outils. Il s'agit donc de s'inscrire dans cette dynamique pour ce qui relève de la santé environnementale.

Objectifs et contenu de l'action

La Ville porte donc comme objectif de :

- ➔ **partager les connaissances produites et co-produites au sein de ses services avec les habitant·es et les parties prenantes.** Ces connaissances ne s'arrêtent pas aux expositions environnementales mais concerne aussi la qualité de leur cadre de vie et la présence de toutes les ressources disponibles qui peuvent influent sur la santé : espaces verts, service de soins, offre de prévention, alimentaire, sportive, etc. ;
- ➔ **développer une plateforme numérique de valorisation et de partage des connaissances.** Cet espace pourra permettre de visualiser des données pertinentes sur le territoire parisien (graphiques, cartographies, etc.) et pour certaines de les suivre dans le temps. Les données ainsi produites et utilisées seront rendues accessibles en open data afin de diffuser les connaissances le plus largement possible.

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale de la Ville de Paris

Acteurs à associer : services de la Ville (systèmes d'information)

ACTION 5

Mettre en place un baromètre de la santé environnementale des Parisien·nes



Contexte

La santé environnementale ne peut se faire sans démocratie sanitaire. L'engagement des scientifiques, des citoyen·nes et des associations sur de nombreux sujets relevant de la santé environnementale a permis de mettre à l'agenda politique plusieurs sujets phares de ce domaine, tels que les risques liés à l'amiante, aux pesticides, aux perturbateurs endocriniens, etc.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Paris fait le choix politique d'accompagner ces préoccupations à travers une action structurante, en régie, au sein de ses équipements et sur son territoire. Pour être au plus proches des attentes, besoins et préoccupations, et en accord avec les perceptions des Parisien·nes, cet accompagnement nécessite un échange continu avec la population.

Objectifs et contenu de l'action

Afin de pouvoir mieux saisir les connaissances, pratiques, attentes et besoins des habitant·es en matière de santé environnementale et les lier aux actions du présent plan, un baromètre de la santé environnementale sera mis en place. Il permettra de consulter la population à échéance régulière, par le biais de questionnaires en ligne, ou passé directement auprès des personnes, pour accompagner le pilotage de l'action de la Ville en matière de santé environnementale. Les résultats issus de ce baromètre **seront sous forme de rapports et synthèses mis à disposition sur le site de la Ville**. Ils permettront de :

- ➔ **orienter la conduite des politiques de la Ville**
- ➔ **alimenter les réflexions du conseil scientifique et citoyen du PPSE2** (voir fiche action 6), autour de la mise en œuvre et des objectifs du PPSE2 ;
- ➔ **nourrir le bilan du PPSE2**, à la fin de sa période de mise en œuvre, en apportant des informations complémentaires aux indicateurs et aux évaluations des actions mises en œuvre.

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique de la Ville de Paris

ACTION 6

Mettre en place un Conseil scientifique et citoyen du PPSE2



Contexte

Le champ de la santé environnementale s'est grandement structuré autour de l'engagement du monde associatif et scientifique, par la mise en évidence des résultats issus de la production scientifique, et la mise à l'agenda public des impacts environnementaux sur la santé humaine.

En parallèle des connaissances, pratiques, attentes et besoins des citoyen·nes collectés à travers le baromètre (fiche action 5), le PPSE2 a également vocation à offrir un espace d'échange, réflexion et travail collectif aux personnalités scientifiques et citoyennes dont les travaux ont permis de faire émerger les sujets que la Ville a l'ambition de traiter au travers du plan.

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale de la Ville de Paris

Objectifs et contenu de l'action

Un Conseil scientifique et citoyen sera formé, comprenant des personnes représentatives des disciplines traitées dans le PPSE et de la diversité des formes de savoir.

Compte tenu de l'évolution constante des enjeux et des connaissances scientifiques en matière de santé environnementale, le plan bénéficiera, lors de temps réguliers de pilotage, des échanges et des apports d'expertise des membres du comité afin de :

- ➔ **suivre l'évolution de la mise en œuvre des différentes actions ;**
- ➔ **adapter et faire évoluer, si nécessaire, des actions pour leur donner davantage de pertinence pour atteindre les objectifs fixés dans le PPSE2.**



II. NAÎTRE - FAIRE DE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE UN AXE FORT DES 1 000 PREMIERS JOURS DE L'ENFANT

L'enfant à naître et le jeune enfant sont particulièrement sensibles aux expositions environnementales :

- leurs organes sont immatures (rein, foie) et ne permettent pas un métabolisme équivalent à celui de l'adulte pour éliminer certains polluants ;
- leur système neurologique est en développement et est ainsi plus sensible ;
- les jeunes enfants sont davantage exposés à certains polluants du fait de leur proximité avec le sol, couplée à une respiration plus rapide que les adultes.

Une attention particulière doit ainsi être portée sur les 1 000 premiers jours de l'enfant (période allant de la conception au 2^e anniversaire) afin, notamment, d'éviter au maximum à ce dernier une exposition à des produits identifiés comme ayant un risque avéré ou suspecté pour la santé de ce dernier : alcool, drogues et médicaments bien sûr, mais aussi perturbateurs endocriniens, métaux lourds ou autres toxiques de l'environnement.

La Ville de Paris souhaite faire de la santé environnementale un axe fort de la période des 1 000 premiers jours de l'enfant en permettant aux parents de développer des habitudes de vie et les environnements favorables à la santé des mères et des enfants à naître et au cours de leurs premières années de vie, et en mobilisant l'ensemble des lieux de vie de l'enfant comme lieux de prévention (crèches, PMI, etc.).

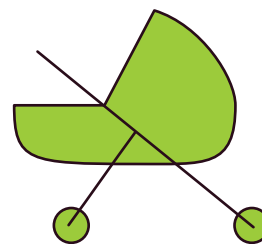
L'arrivée d'un nouvel enfant est un moment propice où les (futurs) parents sont à l'écoute et prêts à changer leurs habitudes, surtout lorsqu'il s'agit du premier enfant. Cependant les acteurs-trices de terrain constatent un manque de connaissances pour savoir quoi faire et comment faire pour réduire leurs expositions environnementales et celles de leurs enfants, car les sources d'information et relais d'opinion multiples sur ces questions sont parfois complexes et contradictoires. De plus, il est quelques fois difficile pour les parents de s'approprier les messages: sujet considéré comme non prioritaire face aux difficultés de la vie quotidienne et à la multiplication des injonctions, mauvaise compréhension, contenu trop anxiogène... Les objets et pratiques de soin les plus saines pour l'enfant sont cependant souvent les moins chères mais les parents peuvent être tentés d'acheter, sur recommandations de professionnels de santé, par mimétisme ou sous influence publicitaire, des produits spécifiques pour bébés: crème de change, liniments, crèmes hydratantes, lingettes imprégnées de divers produits, parfums pour bébé... alors qu'un gant de toilette et de l'eau suffisent dans la plupart des cas.

Les échanges pendant les focus groups démontrent par ailleurs une grande sensibilisation des participant-es aux conseils des personnels soignants, aux labels, et même aux applications qui permettent de connaître la composition des produits.

- ✓ **Action 7** **Faire de la PMI une éco-PMI**
- ✓ **Action 8** **Prévenir les expositions aux produits chimiques des femmes enceintes et des nouveaux-nés**
- ✓ **Action 9** **S'appuyer sur l'exemplarité des crèches de la Ville de Paris pour sensibiliser les parents des enfants accueillis**
- ✓ **Action 10** **Mieux connaître, suivre et prévenir les pathologies respiratoires chroniques liées à l'environnement chez les enfants**
- ✓ **Action 11** **Mobiliser tous-tes les professionnel·les de la petite enfance sur les enjeux de santé environnementale**

ACTION 7

Faire de la PMI une éco-PMI



Contexte

Les centres de protection maternelle et infantile (PMI) sont incontournables pour les jeunes parents et leur bébé. Leurs missions consistent, notamment, en des consultations prénatales, postnatales et des actions de prévention médico-sociales en faveur des femmes enceintes, des parents et des enfants de moins de six ans. Des ateliers collectifs sont également proposés :

échanges de pratiques autour de l'allaitement, de la diversification alimentaire, éveil et jeux adaptés à l'âge de l'enfant, massages du bébé, langue des signes, etc.. A Paris, plus de 80 % des nouveau-nés domiciliés ont été vus au moins une fois en PMI (pesée, conseils, soutien à la parentalité, vaccinations, etc.).

Objectifs et contenu de l'action

Afin d'intégrer ces lieux incontournables à la promotion des pratiques les plus favorables à la santé des enfants à naître et des jeunes enfants, et de répondre aux attentes tant des parents que des professionnel·les, il est proposé de :

- **informer sur les bonnes pratiques auprès des parents** pour les accompagner dans leurs gestes quotidiens :
 - identifier les comportements à diffuser conciliant règles de sécurité et recommandations de santé publique en vigueur (produits et contenants alimentaires, produits ménagers, etc.) ;
 - élaborer des outils pour répandre ces bonnes pratiques (affichettes, flyers, vidéos capsules en plusieurs langues et faciles d'accès) ;
 - communiquer les conseils en salle d'attente pour les parents ;
 - déployer des chambres témoins dans les centres de PMI.

- **travailler avec les professionnel·les de santé** pour identifier des pistes d'amélioration en matière de **prescriptions de produits sains** (crème, savon, etc.) ;
- **faire un audit au sein du service de PMI** pour identifier les pistes d'amélioration **visant à réduire l'empreinte carbone** (déchets, performance des locaux, etc.) ;
- **travailler à la mise en œuvre de zones de fraîcheur dans les PMI**
- **accompagner les assistant·es maternel·les** par des campagnes d'information **sur les enjeux de la santé environnementale** dans la période de la petite enfance.

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- Projet de service de la PMI
- Lauréat de l'Appel à Projets de l'Institut National du Cancer pour l'audit des PMI
- Financement « protection de l'enfance pour les chambres témoins »

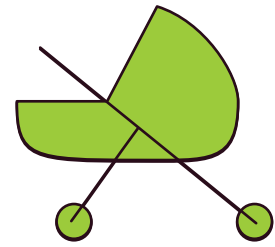
Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale et service de la protection maternelle et infantile de la Ville de Paris

Acteurs à associer : services de la Ville (service des laboratoires de santé environnementale), réseaux et associations en santé environnementale et de protection de la mère et de l'enfant, Institut National du Cancer, collectivités territoriales, Agence régionale de santé Ile-de-France

ACTION 8

Prévenir les expositions aux produits chimiques des femmes enceintes et des nouveaux-nés



Contexte

La Ville de Paris souhaite s'engager dans une action forte permettant aux femmes enceintes et aux parents de nouveaux-nés de mieux connaître les sources d'exposition générales aux polluants chimiques, et d'avoir les clés pour les éviter au quotidien. De nombreuses études ont démontré que dès la grossesse, l'organisme du bébé est particulièrement sensible à son environnement et aux différentes sources d'expositions qui l'entourent. Une exposition répétée et prolongée de la mère et de l'enfant à naître à des polluants, nuisances

ou facteurs de stress, peut alors augmenter le risque de développer un certain nombre de pathologies dans l'enfance ou à l'âge adulte (maladies chroniques, obésité, comportements liés à des addictions).

Il paraît donc essentiel de limiter l'exposition des femmes enceintes et des jeunes enfants aux polluants environnementaux présents par exemple dans l'air intérieur, l'alimentation ou encore les produits d'hygiène et cosmétiques.

Objectifs et contenu de l'action

L'objectif est de donner les moyens aux jeunes parents de prendre des habitudes saines et agir favorablement sur leur environnement, pour améliorer leur santé et celle de leur enfant.

Une démarche sera lancée sur l'ensemble du territoire parisien en s'appuyant sur le réseau des PMI et les professionnels de santé et de la périnatalité, qui consistera en deux actions complémentaires :

- ➔ organiser des ateliers de sensibilisation à la santé environnementale et aux polluants chimiques du quotidien (dans les contenants alimentaires, les objets du quotidien, les produits d'hygiène et de nettoyage, les matériaux, les textiles, etc.) ;
- ➔ distribuer aux femmes enceintes et aux parents de nouveau-nés un sac contenant des fiches pratiques présentant des conseils à partager avec leur entourage, et un panel de produits sains (cosmétiques, produits d'hygiène, accessoires pour bébé), à l'issue de leur participation à un atelier.

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale et service de la protection maternelle et infantile

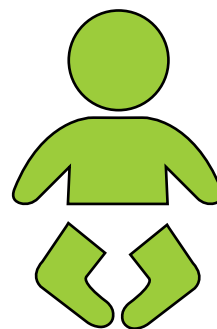
Acteurs à associer : services de la Ville (solidarité, espaces verts, finances, service des laboratoires de santé environnementale), réseaux et associations en santé environnementale et de protection de la mère et de l'enfant, Agence régionale de santé Ile-de-France, mutuelles, institutions hospitalières

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- Projet de service de la PMI
- Lauréat de l'Appel à Projets de l'Institut National du Cancer pour l'audit des PMI
- Financement « protection de l'enfance pour les chambres témoins »

ACTION 9

S'appuyer sur l'exemplarité des crèches de la Ville de Paris pour sensibiliser les parents des enfants accueilli-es



Contexte

Dans les crèches municipales, des engagements forts ont été pris très tôt pour assurer aux plus jeunes Parisien·nes le cadre d'accueil le moins pollué possible : détentrices de la certification la plus exigeante décernée par l'organisme de contrôle Ecocert, elles proposent des repas composés de plus de 95 % de produits issus de l'agriculture biologique et une cuisine faite maison pour les repas de ses crèches. L'ensemble du catalogue des jouets a été revu pour supprimer le plus possible de références en plastique, remplacées par des objets en tissu ou en bois. Les produits

d'entretien sont moins nombreux et tous porteurs du label « écocert ». Les couches utilisées sont produites à la fois dans le respect de l'environnement et de la santé des bébés (double label), et des expérimentations d'utilisation de couches lavables et compostables sont menées. Les mobiliers porteurs de la norme NF environnement et ameublement sont priorisés. Enfin, l'ensemble des établissements scolaires et de la petite enfance est équipé de détecteurs de CO₂ depuis 2022, afin d'accompagner le développement de bonnes pratiques d'aération, contribuant ainsi à une meilleure qualité de l'air intérieur.

Objectifs et contenu de l'action

En s'appuyant sur l'exemplarité des crèches, l'objectif est de sensibiliser les parents des enfants accueilli-es sur l'importance d'une continuité à la maison des habitudes en faveur de la santé de leur enfant. Pour cela plusieurs actions seront menées :

- ➔ **recenser les actions et supports de communication existantes sur la sensibilisation aux enjeux de santé environnementale dans les crèches**, et identifier ceux qui ont été les plus appréciés par les parents pour les diffuser plus largement dans les crèches ;
- ➔ **accompagner plus spécifiquement les crèches situées dans les zones de fragilité environnementale et les quartiers politique de la Ville**. Il sera utile

de mobiliser des associations portant des actions communautaires qui s'appuient sur des moyens adaptés pour faciliter l'appropriation des messages par les parents : co-construction, traduction, amélioration de la lisibilité des messages, etc. ;

- ➔ **poursuivre les actions d'accompagnement et d'incitation à une évolution vers une plus grande exigence environnementale** pour les crèches associatives ;
- ➔ **étendre aux crèches les actions de sensibilisation à la santé environnementale conduites par les étudiant·es en service sanitaire** comme c'est le cas en PMI.

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique de la Ville de Paris

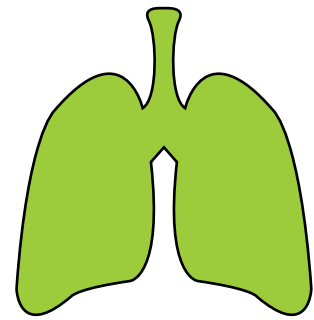
Acteurs à associer : services de la Ville (petite enfance), collectifs et associations d'étudiants en santé, de santé environnementale, de protection de la mère et de l'enfant, Agence régionale de santé IDF, institutions hospitalières

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- Schéma Parisien de la commande publique responsable (SPASER 2022-2026) (certification « écocert » pour les produits d'entretien et la restauration)
- Plan alimentation durable
- Pacte parisien pour les quartiers populaires

ACTION 10

Mieux connaître, suivre et prévenir les pathologies respiratoires chroniques liées à l'environnement chez les enfants



Contexte

Les maladies respiratoires chroniques sont en augmentation chez les enfants, en particulier dans les grandes villes. Le tabagisme actif et passif, la pollution de l'air extérieur mais aussi des environnements intérieurs, et les allergènes (pollens, moisissures) sont des facteurs de risque majeurs de ces maladies.

Les agent-es du service technique de l'habitat se déplacent pour constater et évaluer les situations d'insalubrité liées notamment à des moisissures en cas d'infiltration, de ventilation insuffisante, etc. Les propriétaires peuvent ensuite, le cas échéant, être mis en

demeure de réaliser les travaux nécessaires.

Les conseiller-ères médicaux-ales en environnement intérieur (CMEI) interviennent sur prescription médicale lorsque l'habitat de la personne est suspecté d'être à l'origine, au moins pour partie, d'une maladie. Le ou la CMEI réalise alors un audit du logement, des mesures environnementales (acariens, moisissures, composés chimiques, etc.) pour évaluer le risque sanitaire et informent le ou la patient-e des recommandations en découlant et des mesures d'éviction nécessaires.

Objectifs et contenu de l'action

Dans la continuité des mesures engagées, les actions suivantes seront mises en place :

- ➔ mieux documenter les causes des maladies respiratoires liées à l'environnement à partir des enfants suivis en PMI et vus en santé scolaire ;
- ➔ favoriser le recours au service des conseillers médicaux en environnement intérieur par les médecins de PMI lorsqu'ils-elles identifient une pathologie qui pourrait être liée à l'environnement intérieur ;

- ➔ expérimenter sur un territoire identifié par la cartographie des zones de fragilité en santé environnementale et quartier en périmètre politique de la ville, des interventions en prévention des CMEI auprès de foyers déterminés à partir de critères de vulnérabilité : milieu socio-économique, conditions de vie et de logement, présence d'enfants en bas âge ou à naître. Cette expérimentation a pour objectif d'évaluer, à petite échelle, l'efficacité des actions de prévention pour réduire les risques de développer des pathologies liées à l'environnement intérieur chez les adultes et chez les enfants.

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique et service des laboratoires en santé environnementale de la Ville de Paris

Acteurs à associer : services de la Ville (PMI, santé sexuelle, logements)

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- Projet de service de la santé scolaire

ACTION 11

Mobiliser tous·tes les professionnel·les de la petite enfance sur les enjeux de santé environnementale



Contexte

Paris dispose déjà de nombreux leviers et d'un maillage territorial propice à la mise en place d'actions. Dès lors, il est proposé de s'appuyer sur ces dispositifs existants pour créer un réseau de structures labellisées «1 000 premiers jours» autour desquelles s'articuleraient les dynamiques locales (en ciblant les quartiers les moins favorisés). Ces établissements pourraient être des PMI, des sites d'accueil individuel ou collectif, ou encore des Relais informations familles existants dans les mairies d'arrondissement, etc. De nouveaux partenaires associatifs ou institutionnels pourraient être financés pour la réalisation d'actions d'accompagnement à la parentalité.

Objectifs et contenu de l'action

Afin de mobiliser tous·tes les professionnel·les de la petite enfance sur les enjeux de santé environnementale, il est proposé de :

- ➔ **sensibiliser et former tous·tes les professionnel·les de la petite enfance** pour mener des actions autour du développement psychomoteur de l'enfant (diminution de l'exposition aux écrans, notamment), de la santé environnementale, de l'égalité des genres en matière de parentalité ;
- ➔ **mener des actions de plaidoyer pour réglementer davantage les produits destinés aux enfants**, en particulier de moins de trois ans, afin d'en exclure les perturbateurs endocriniens ou autres composés nocifs.

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale de la Ville de Paris

Acteurs à associer : services de la Ville (petite enfance, PMI, service des laboratoires de santé environnementale), associations en santé environnementale et de protection de la mère et de l'enfant, équipements de santé, communautés professionnelles territoriales de santé, Agence régionale de santé Ile-de-France

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- Projet de service de la PMI



III. GRANDIR - PRIORITÉ AUX ENFANTS, À LEUR ENVIRONNEMENT ET À LEUR ÉDUCATION À LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Des établissements d'accueil favorables à la santé

Les habitant·es consulté·es lors de l'élaboration du PPSE2 ont fait mention de l'importance d'espaces de vie intérieurs sains, bien aménagés et confortables, et ce dans des quartiers, sains et attrayants. Ces recommandations peuvent être étendues naturellement aux bâtiments recevant du public, notamment des enfants qui constituent un public cible prioritaire en matière de santé environnementale.

La Ville de Paris gère près de 3 500 bâtiments : locaux professionnels (bureaux, mais aussi ateliers, scieries, garages, etc.) et établissements recevant du public (ERP). Pour ces derniers, nombre d'entre eux accueillent des publics particulièrement vulnérables du point de vue de la santé : crèches, écoles, collèges, gymnases, piscines, bains-douches, mais aussi les établissements et services sociaux ou médico-sociaux (aide sociale à l'enfance ; centres et foyers d'hébergement-urgence, réinsertion sociale ; EHPAD, résidences autonomie, etc.) ainsi que les centres de santé (soins de premier recours, dentaires, vaccination) et de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

C'est pourquoi la Ville agit à la fois sur ses bâtiments et sur les lieux de vie pour avoir les environnements les plus favorables possibles à la santé des Parisien·nes, des usager·ères mais aussi des agent·es, pour les décennies à venir.

Grâce au plan ventilation lancé par les services de la Ville (et notamment la Direction de la construction publique et de l'architecture - DCPA) en 2020 (prévu

jusque 2026), les installations mécaniques de 1 500 bâtiments vont faire l'objet d'un audit (contrôle/diagnostic) permettant de s'assurer de l'adéquation de la ventilation par rapport aux usages, d'une remise à niveau (réparation ou modernisation) dans les bâtiments pour lesquels cela sera jugé nécessaire, et d'un contrôle annuel à mettre en place.

Le PPSE1 s'est également attaché à réduire les expositions aux polluants environnementaux dans les établissements de la Ville accueillants du public, notamment les enfants, à travers la mise en œuvre du plan de lutte contre le plomb, la gestion des risques liés à la proximité de sites et sols pollués (ESPPISols), l'installation de détecteurs de CO2 et le déploiement d'un plan sur la qualité de l'air intérieur dans les crèches et écoles, ainsi que les nombreuses actions menées par le Service des laboratoires de santé environnementale (SLSE) sur la gestion des risques dans ces établissements vis-à-vis des moisissures, des légionelles, de l'amiante, le développement des méthodologies de mesures de la présence de perturbateurs endocriniens dans les matériaux et l'air intérieur, etc. Ces actions ont été détaillées dans le bilan des actions du PPSE.

Alors que nous passons la majorité de notre vie en intérieur (logement, école, lieux de travail tels que les bureaux, habitacles de transports, etc.), les expositions aux polluants et nuisances dans les différents environnements intérieurs sont encore insuffisamment prises en compte. Pour cela, il est primordial de définir un plan d'action cohérent à en ce qui concerne

les établissements recevant du public et en termes d'information grand public sur le sujet.

Compte-tenu de l'ampleur de ce chantier, des critères de priorisation devront être définis, et les efforts seront

ciblés sur les populations les plus vulnérables, notamment les enfants. En effet, les environnements de l'enfance, en particulier des 1000 premiers jours et des 7 premières années de vie, façonnent la santé des futurs adultes.

Sensibiliser les enfants et leur entourage à la santé environnementale

Les enfants, même au-delà des « 1000 premiers jours », constituent un groupe présentant toujours une forte sensibilité aux polluants et nuisances environnementales, par exemple vis-à-vis des perturbateurs endocriniens (surtout à l'adolescence) ou du bruit. Or, adopter des comportements favorables à une bonne santé dès son plus jeune âge est une des clés pour rendre durable sa bonne santé physique et mentale, prévenir les conduites à risques, être acteur-trice de sa propre santé. La sensibilisation des enfants avant l'entrée dans l'adolescence à des comportements favorables à la santé peut être un moyen de toucher les familles et donc d'influer de manière efficace sur les comportements (ex : campagne contre le tabac, mais aussi sur les pratiques d'aération, l'alimentation, etc.).

Pendant les 10 ateliers thématiques, la question de la sensibilisation, en particulier celle des enfants, est apparue systématiquement à chaque séance. Les participant-es ont jugé insuffisantes les connaissances des habitant-es pour avoir un mode de vie sain, notamment au sein des jeunes générations urbaines. Les participant-es aux ateliers ont plébiscité des programmes scolaires et périscolaires donnant aux enfants des clés de compréhension et d'action concernant la santé, la qualité de l'air, le climat, l'environnement. Ils et elles ont insisté également sur les actions de communication et formation des professionnels relais auprès des enfants (professeur-es, soignant-es, animateur-ices périscolaires, etc.) et sur l'importance de la transmission par les pair-es (par exemple étudiant-es en médecine pour les soignant-es et enfants éco-délégués pour les enfants scolarisés).

De même, pendant les 5 focus groups menés entre mai et juin 2023, les questions de sensibilisation, notamment des parents et des jeunes, sont beaucoup revenues : « Il faut sensibiliser les parents sur les repas équilibrés. » pour contrer les mauvaises habitudes alimentaires des adolescents ; « la sensibilisation aux différents labels [alimentaires, cosmétiques...] [est importante] pour que chacun puisse être acteur ».

Le premier Plan Paris santé environnement (PPSE1) comportait une action intitulée « Sensibiliser à la santé environnementale dès l'enfance ». Celle-ci proposait un certain nombre d'ateliers et leur renforcement : l'atelier « jardinier de ma santé », des circuits de découverte dans les laboratoires de la Ville et du Parc de Choisy, et l'intégration des ateliers dans les parcours scolaires.

Avec ce deuxième Plan parisien santé environnement, l'objectif est, en plus de poursuivre les démarches entamées depuis le PPSE1, de déployer à plus grande échelle une offre pédagogique de sensibilisation des enfants à la santé environnementale en s'appuyant sur les nouvelles ressources de la Ville et l'évolution des connaissances sur les expositions environnementales (plastiques par exemple). Ainsi, les actions proposées visent à apporter aux enfants des connaissances et savoir-faire sur la santé environnementale en complément de ceux sur le changement climatique et la biodiversité, et ce de manière intégrée et ludique.

- ✔ Action 12 **Elaborer un plan de rénovation en santé environnementale des établissements accueillant du public, avec une priorité donnée aux écoles et crèches, pour parvenir à une garantie santé environnement**
- ✔ Action 13 **Définir un parcours périscolaire et extrascolaire d'éducation à la santé environnementale en fonction des âges des enfants**
- ✔ Action 14 **Proposer aux parents des sensibilisations à la santé environnementale en s'appuyant sur les moments clés de la santé scolaire**
- ✔ Action 15 **Proposer des modules de formation à la santé environnementale pour les professionnel·les relais en lien avec les enfants**
- ✔ Action 16 **Renforcer la sensibilisation les jeunes adultes (18-29 ans) à la santé environnementale**

ACTION 12

Élaborer un plan de rénovation en santé environnementale des établissements accueillant du public, avec une priorité donnée aux écoles et crèches, pour parvenir à une garantie santé environnement



Contexte

Afin de poursuivre l'exigence de rigueur dans la gestion de ses établissements et la maîtrise des principaux déterminants environnementaux de la santé, la Ville de Paris s'engage à rassembler les démarches déjà entamées en un plan de rénovation en santé environnementale des établissements de la Ville recevant des

populations sensibles, en particulier les crèches et les écoles. Cet engagement s'inscrit dans le sillon de l'objectif ambitieux de rénovation globale de 100% des crèches et des écoles d'ici 2050, prévu dans le Plan Climat. Le haut niveau d'expertise du service des laboratoires de santé environnementale (SLSE) leur permet d'endosser un rôle proactif de repérage et de conseil.

Objectifs et contenu de l'action

Afin de réduire la présence de pollutions et nuisances environnementales dans les établissements accueillant du public, en particulier les crèches et les écoles, il sera planifié de façon cohérente à partir de 2025, de :

→ **mettre en place une garantie « haute qualité de santé environnementale »** pour les établissements de la petite enfance et scolaires municipaux, qui reposerait sur 4 piliers :

- améliorer l'accès à la nature par une végétalisation accrue des espaces ;
- offrir une restauration collective de grande qualité ;
- adopter les bons gestes le plus tôt pour préserver la santé et l'environnement ;
- créer des plans d'action anti-pollution dans toutes les écoles.

→ **poursuivre et renforcer les interventions menées pour améliorer cette garantie**, en lien avec le plan de rénovation globale des crèches et des écoles, pour :

- améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur ;
- lutter contre les nuisances sonores ;
- prévenir les risques liés aux sites et sols pollués ;
- réduire les expositions au plomb ;
- réduire les expositions à l'amiante par des opérations de retrait ou de traitement ;
- maîtriser les risques liés aux légionelles dans les réseaux d'eau potable ;
- aller vers une commande publique la plus vertueuse possible.

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Service des laboratoires en santé environnementale de la Ville

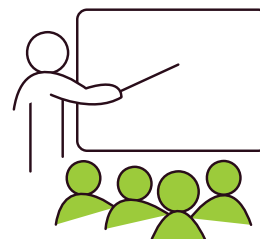
Acteurs à associer : services de la Ville (secrétariat général, transition écologique et climat, petite enfance, affaires scolaires, alimentation durable, jeunesse et sports, construction)

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- Plan global d'action contre le plomb
- Démarche Établissements sensibles prévention de la pollution issue des sols (ESSPISols)
- Plan climat 2024-2030
- Schéma Parisien de la commande publique responsable (SPASER 2022-2026)
- Plan d'Amélioration de l'Environnement Sonore de la Ville de Paris
- Plan d'alimentation Durable
- PLU bioclimatique

ACTION 13

Définir un parcours périscolaire et extrascolaire d'éducation à la santé environnementale en fonction des âges des enfants



Contexte

Même au-delà des « 1 000 premiers jours », les enfants présentent de fortes sensibilités aux polluants et nuisances environnementales, par exemple vis-à-vis des perturbateurs endocriniens (surtout à l'adolescence) ou du bruit. Adopter des comportements favorables à une bonne santé dès leur plus jeune âge est donc une des clés pour rendre durable leur bonne santé physique et mentale, prévenir les conduites à risques, être acteur-trice de leur propre santé.

Née de la rencontre entre les champs d'actions de l'éducation à l'environnement et au développement durable et de l'éducation et promotion de la santé, l'éducation en santé-environnement ou à la santé environnementale, vise à renforcer le pouvoir d'agir des individus (et des communautés) sur leur santé, sur leur environnement et sur leurs interactions, et à réduire les inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé, par le déploiement des dispositifs éducatifs en direction des populations les plus vulnérables.

Objectifs et contenu de l'action

Afin de sensibiliser à la santé environnementale dès le plus jeune âge, pour permettre à chaque enfant d'être acteur-trice de sa santé, il est proposé en lien avec les ressources existantes de la Ville de Paris, de :

- ➔ **recenser les actions déjà menées** en s'appuyant sur le service de santé scolaire de la Ville ou les actions effectuées par les étudiant-es en service sanitaire dans les écoles primaires publiques, en les croisant avec les parcours existants (notamment ceux proposés par l'Académie du Climat, et par la direction des affaires scolaires).
- ➔ **développer dans les écoles primaires des ateliers de sensibilisation** sur les polluants et leurs effets sur le corps humain et la planète (plastique, écrans et cerveau...) à travers le service de santé scolaire.

- ➔ **définir un parcours (périscolaire, extrascolaire) en fonction des âges des enfants, autour de thématiques croisées pertinentes sur la santé environnementale, le dérèglement climatique et la biodiversité.** Il sera construit en lien avec les équipes périscolaires et de centres de loisirs de la Ville de Paris, et les enseignant-es volontaires qui seront impliqués-es dans le projet. Des dispositifs comme des kits pédagogiques innovants et autres ressources ludiques existantes ou en cours de développement seront largement intégrés dans ces parcours.

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- Projet éducatif de territoire
- Cités éducatives (Service Politique de la Ville)

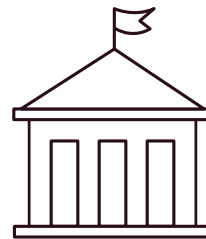
Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale de la Ville de Paris

Acteurs à associer : services de la Ville (affaires scolaires, santé scolaire, espaces verts, transition écologique et climat, démocratie et territoires, service des laboratoires de santé environnementale), Académie du Climat, associations d'éducation populaire, institutions scolaires

ACTION 14

Proposer aux parents des sensibilisations à la santé environnementale en s'appuyant sur les moments clés de la santé scolaire



Contexte

Agir sur une tranche d'âge est propice à acquérir les bons gestes et/ou des comportements favorables à la santé et à la santé environnementale. Par l'intermédiaire des enfants, des sensibilisations auprès du cercle familial peuvent s'effectuer donc influencer de manière efficace sur les comportements (ex: campagne contre le tabac, mais aussi sur les pratiques d'aération, l'alimentation, etc.).

Sensibiliser les parents aux problématiques santé environnement leur permet d'agir sur les facteurs de risques et de protection. Cette action vise à favoriser la participation des parents en mettant en place des conditions favorables à l'investissement des familles, en privilégiant des démarches valorisant les compétences et le savoir-faire des familles.

Objectifs et contenu de l'action

Afin de faciliter l'accès à l'information et aux services dédiés en santé environnementale, tout en s'appuyant sur les réseaux existants, il est proposé de :

- ➔ **organiser des ateliers de sensibilisation** adaptés à destination des parents en s'adossant aux moments clés de la santé scolaire : bilan des 3-4 ans et 5-6 ans et suivi médical des élèves à besoins particuliers ;
- ➔ **mettre en place, en complémentarité, l'intervention de conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI)** dans logements des enfants pour qui le service de santé scolaire repère une pathologie pouvant être en lien avec une exposition environnementale.

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale de la Ville de Paris

Acteurs à associer : services de la Ville (service des laboratoires en santé environnementale, santé scolaire, affaires scolaires, politiques de la Ville), associations d'éducation populaire, Agence régionale de santé Ile-de-France, institutions scolaires.

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- Projet éducatif de territoire
- Cités éducatives (Service Politique de la Ville)

ACTION 15

Proposer des modules de formation à la santé environnementale pour les professionnel·les relais en lien avec les enfants



Contexte

La Ville de Paris propose de nombreuses formations à la santé environnementale à destination des professionnel·les relais en lien avec les enfants, comme les animateurs·trices, les assistantes maternelles, les professionnel·les de PMI, les professeur·es de la ville de Paris ou les enseignant·es.

Objectifs et contenu de l'action

En vue de permettre aux professionnel·les relais de mieux comprendre les enjeux de l'éducation à la santé environnementale, de décrypter les discours et de mettre en œuvre des actions éducatives à la santé environnementale, il est prévu de :

- ➔ **renforcer l'offre de formation** des formateurs·trices ;
- ➔ **promouvoir les formations existantes** auprès des professionnel·les relais ;
- ➔ **constituer un catalogue accessible** à ces personnels ;

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale de la Ville de Paris

Acteurs à associer : services de la Ville (affaires scolaires, ressources humaines), associations d'éducation populaire, Agence régionale de santé Ile-de-France, Réseau ÎSEE, institutions scolaires

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- Ecole académique de la formation continue

ACTION 16

Renforcer la sensibilisation les jeunes adultes (18-29 ans) à la santé environnementale



Contexte

L'approche par âge de la vie représente une opportunité d'optimiser l'aide apportée aux différents publics. L'accroissement du pouvoir d'agir des individus, quel que soit leurs âges, est un déterminant de la santé peu connu et mal identifié qui permet de s'attaquer en partie aux inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé.

L'entrée dans l'âge adulte marque le début de l'autonomie pour prendre soin de sa propre santé et de celle de son entourage, et pour cela des ateliers et des actions sont menées par les services de la Ville, les acteurs jeunesse du territoire, et les établissements d'enseignement supérieur pour contribuer aux politiques de prévention en santé.

Objectifs et contenu de l'action

En vue de renforcer la compréhension et la connaissance par les jeunes adultes des enjeux sanitaires des expositions environnementales du quotidien, il sera proposé de :

- ➔ **poursuivre les actions et les ateliers de sensibilisation déjà engagées ;**
- ➔ **réaliser un focus sur les grandes pathologies liées aux expositions environnementales et pouvant faire l'objet d'un principe de précaution renforcé** (par exemple les enjeux de troubles de la fertilité).

À ces fins, la thématique santé environnementale sera intégrée dans les actions menées par Quartier santé (au sein de Quartier jeunes). La Ville travaille en lien avec

plusieurs structures jeunesse et de la vie étudiante (Mission locale, services de santé universitaire, etc.) qui pourront mettre en place des actions de sensibilisation dédiés à leurs publics.

Par ailleurs, cette action aura comme objectifs complémentaires de :

- ➔ **renforcer la connaissance des services de la Ville** sur les besoins, attentes et contraintes des jeunes adultes en matière de prévention en santé environnementale ;
- ➔ **développer et construire des indicateurs de santé environnementale** par une approche qualitative et quantitative.

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale de la Ville de Paris

Acteurs à associer : services de la Ville (jeunesse et sports, Quartiers jeunes, Missions Locales, santé universitaire, service des laboratoires de santé environnementale), associations de santé environnementale et d'éducation populaire, associations étudiantes, foyers jeunes travailleurs

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- Contrat jeunesse d'arrondissement
- Quartier santé (Quartiers jeunes)



IV. BIEN VIEILLIR - AMÉLIORER L'ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ

Les personnes âgées de plus de 65 ans et surtout les plus de 75 ans (8 % de la population parisienne) sont considérées comme un public vulnérable du point de vue de la santé, plus sensible à certaines expositions environnementales. La santé de ces personnes est en effet davantage affectée par les pics de pollution, les épisodes de canicule ou les expositions liées à un habitat dégradé.

Maintenir des conditions favorables à une bonne qualité de vie le plus longtemps possible via une alimentation adaptée, des liens sociaux, de l'activité physique adaptée aidant à prévenir les conséquences liées à l'avancée en âge, ralentir la perte d'autonomie, est donc indispensable.

Les habitant-es consulté-es pendant l'élaboration du PPSE2 ont témoigné d'une perception d'un grand isolement des personnes âgées. Les constats des ateliers autour du grand âge évoquent eux aussi l'isolement, le repli sur soi, la sédentarité. La raréfaction des liens sociaux peut être liée à des difficultés de cheminement dans l'espace public, qui semble être conçu d'abord pour les « actifs » et au sein duquel les personnes âgées peuvent se sentir en insécurité, du fait de la lenteur de leurs déplacements au regard de celle d'autres usagers, du fait de leur fragilité qui les rend plus vulnérables à des actions de prédation (vols avec ou sans violence) ou du fait de problèmes d'accessibilité (escaliers, manque de bancs pour se reposer sur le trajet). Au fur et à mesure que la personne avance en âge et que ses difficultés de déplacement s'accroissent, on assiste ainsi à un rétrécissement du territoire auquel elle a accès, en dépit de la richesse de l'offre parisienne pour faire ses courses ou se divertir.

La Ville de Paris, à travers notamment son schéma seniors, déploie cependant un ensemble de politiques sociales, culturelles, sportives, sanitaires et d'inclusion pour que les Parisien-n-es vieillissant puissent bénéficier d'une bonne qualité de vie et être actif-ves physiquement, intellectuellement et socialement, le plus longtemps possible. La prévention, là encore, joue un rôle crucial pour rester en bonne santé et les efforts pour développer toutes les politiques publiques s'y rattachant doivent être prioritaires.

L'objectif de ces actions est de donner aux Parisien-n-es âgé-es de meilleures conditions de vie pour accroître leur espérance de vie en bonne santé.



Zoom: l'îlot en pantoufle, ou comment adapter la ville aux enjeux du vieillissement

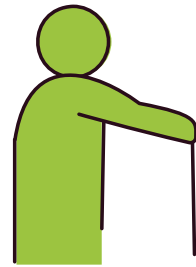
À travers le développement de l'urbanisme favorable à la santé, la Ville commence à travailler sur des aménagements de quartiers favorisant l'autonomie et la mobilité de tout-es comme celles des seniors, en s'inspirant notamment de l'expérimentation Us-Âges développée dans le quartier QPV Saragosse à Pau, qui vise l'adaptation de la chaîne des déplacements - du logement à l'espace public - aux enjeux du vieillissement. Les personnes âgées y bénéficient de logements sociaux sur-adaptés (appartements proposant un extérieur de type balcon et une visibilité sur l'extérieur, modularité permettant l'accueil d'un aidant, hall d'entrée conçu comme un lieu de rencontre et de convivialité, signalétique adaptée, etc.). Les espaces publics et les services proposés dans le quartier sont repensés pour permettre aux

seniors de rejoindre leurs activités et commerces à pied dans un environnement vert et sécurisé, avec des aménagements adéquats (absence de marches, pentes douces, assises fréquentes et adaptées, etc.) et un tissu d'animation locale développant le lien social y compris intergénérationnel et le maintien de l'autonomie. En plaçant la question du vieillissement au cœur des préoccupations d'un projet urbain (« l'îlot en pantoufle »), cette démarche permet d'engager une réflexion à plusieurs échelles, en termes d'urbanisme égalitaire, d'impact sur la santé physique et mentale, le bien-être et de qualité de vie des habitant.es. L'expérience de Pau prouve que ces aménagements bénéficient et sont appropriés par l'ensemble des publics (jeunes, familles, seniors...) et contribuent à fabriquer une ville inclusive.

- ✓ Action 17 Promouvoir l'activité physique pour améliorer la santé des seniors, leur bien-être et lutter contre l'isolement
- ✓ Action 18 Adapter les quartiers au vieillissement et développer des quartiers apaisés où chacun-e a sa place
- ✓ Action 19 Agir contre la dénutrition des seniors

ACTION 17

Promouvoir l'activité physique pour améliorer la santé des seniors, leur bien-être et lutter contre l'isolement



Contexte

L'activité physique doit être promue auprès des seniors pour éviter que la fonte musculaire naturellement liée à l'âge évolue en sarcopénie (perte de force et/ou de fonction musculaire), les exposant ainsi dangereusement aux chutes et aux fractures.

Si une priorité doit être de cibler les seniors éloignés de l'activité physique et peu sensibilisés à la prévention en santé physique, l'activité physique adaptée doit pouvoir être mobilisée plus systématiquement pour

accompagner une sortie d'hospitalisation, une situation dépressive ou atténuer les symptômes d'une maladie chronique. Par ailleurs, l'activité physique représente également un levier très fort de lien social.

Or, le dispositif sport sur ordonnance et des maisons sport-santé de la Ville est encore assez méconnu des professionnel·les prescripteurs·trices et demande à être amplifié.

Objectifs et contenu de l'action

L'objectif est de permettre aux publics qui en ont besoin de bénéficier du dispositif sport sur ordonnance et d'avoir accès aux maisons sport santé. Pour cela, il est proposé de :

- ➔ **renforcer l'information et la communication sur ces dispositifs et les offres existantes**, destinée aux professionnel·les susceptibles de prescrire ou d'adresser les publics qui pourraient y prétendre de façon profitable ;

- ➔ **cibler plus particulièrement les professionnel·les relais**, comme les personnels des centres de coordination gérontologiques, des soins à domicile, des services de soins infirmiers à domicile, des dispositifs d'appui à la coordination, ainsi que les associations qui accompagnent les seniors (voir aussi la thématique « Bouger »).

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale et service de la réduction des risques de la Ville de Paris

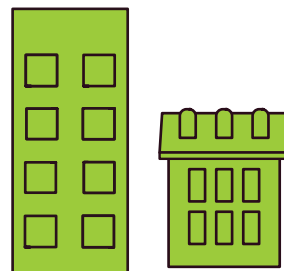
Acteurs à associer : services de la Ville (solidarités et autonomie), associations dédiées aux aîné·es, communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), Agence régionale de santé Ile-de-France, maisons de santé pluri-professionnelles, institutions hospitalières, mutuelles

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- Schéma « Seniors à Paris 2022-2026 »
- Stratégie cancer

ACTION 18

Adapter les quartiers au vieillissement et développer des quartiers apaisés où chacun·e a sa place



Contexte

La ville de demain sera âgée : à l'horizon 2040, près d'un habitant sur cinq aura 65 ans ou plus dans la Métropole du Grand Paris (APUR, 2024). Face à cet enjeu du vieillissement, la planification urbaine permet de mieux connaître et d'anticiper les évolutions en termes des modes de déplacements, d'habiter et d'adaptabilité des équipements au vieillissement de la population.

Cela nécessite donc de développer une approche transversale entre les secteurs de l'urbanisme, de l'aménagement, du sanitaire et du social. À travers la promotion des évaluations d'impact sur la santé (EIS) et de l'urbanisme favorable à la santé (UFS), la Ville commence à travailler sur des quartiers favorisant l'autonomie et la mobilité de tous·tes comme celles des seniors.

Objectifs et contenu de l'action

Dans la continuité des démarches déjà engagées, il est proposé de déployer une approche s'inspirant notamment de l'expérimentation « Us-âges » développée dans le quartier prioritaire de la politique de la ville Saragosse à Pau, qui vise l'adaptation de la chaîne des déplacements du logement à l'espace public, aux enjeux du vieillissement, dans un objectif de quartier apaisé où chacun·e a sa place. En plaçant la question du vieillissement au cœur du projet urbain (« l'îlot en pantoufle »), cette démarche permet d'engager une réflexion large en termes d'inclusivité, d'impact sur la santé physique et mentale, de bien-être et de qualité de vie.

L'aménagement de ce quartier devra :

- ➔ **expérimenter dans certains programmes de construction des logements sociaux sur-adaptés** pour les personnes âgées (balcons et visibilité sur l'extérieur, modularité permettant l'accueil d'un·e aidant·e, hall d'entrée conçu comme un lieu de rencontre et de convivialité, signalétique adaptée...) ;
- ➔ **concevoir des espaces publics et proposer des services repensés** pour permettre aux seniors de rejoindre leurs activités et commerces à pied dans un environnement vert et sécurisé, avec des aménagements adéquats (absence de marches, pentes douces, assises fréquentes et adaptées, etc.) ;
- ➔ **intégrer un tissu d'animation local développant le lien social, y compris intergénérationnel, et le maintien de l'autonomie.**

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale de la Ville de Paris

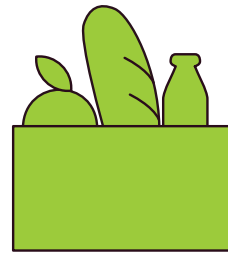
Acteurs à associer : services de la Ville (urbanisme, solidarités et autonomie, logement, espaces verts, transition écologique et climat, démocratie et territoires), associations dédiées aux aîné·es, bailleurs sociaux, Institut Paris Région

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- PLU bioclimatique
- Schéma « Seniors à Paris 2022-2026 »

ACTION 19

Agir contre la dénutrition des seniors



Contexte

Les personnes âgées sont sujettes à la dénutrition, caractérisée par une prise d'aliments en quantité insuffisante. Plusieurs facteurs en sont à l'origine : perte de goût parfois liée à la prise de médicaments, digestion plus lente allongeant la durée du sentiment de satiété, perte d'appétit du fait de repas pris trop souvent sans compagnie, mal préparés, ou servis de façon peu appétissante, etc. Les troubles bucco-dentaires et certaines maladies telle que la maladie d'Alzheimer peuvent par ailleurs être à l'origine de problème de déglutition, aggravant alors le problème.

En proposant des repas de qualité dans ses 44 restaurants Émeraude, la Ville de Paris entend encourager les personnes âgées qui le souhaitent à partager un repas complet, équilibré, et bien présenté. Certaines personnes qui vivent et mangent seules ne passent pas facilement la porte d'un restaurant Émeraude pour différentes raisons : méconnaissance de leur existence, appréhension quant au goût des repas ou encore à la fréquentation des lieux.

Objectifs et contenu de l'action

En vue de prévenir la dénutrition des seniors, il est proposé de :

- ➔ **lancer une réflexion pour soutenir des associations porteuses d'actions pour les seniors vivant seules à domicile**, permettant de mettre en place :
 - des moments autour du « bien manger ensemble », afin que ces personnes puissent se retrouver pour partager des repas équilibrés et compatibles avec leurs budgets ;
 - des évènements et ateliers (dont de préparation collective de repas) dans l'objectif de lutter contre l'isolement, mais aussi de promouvoir une alimentation saine et équilibrée.
- ➔ **soutenir la formation des professionnel·les relais et des aidant·es**, sur la dénutrition et l'activité physique, par le développement et le partage d'outils.

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale et Direction des Solidarités de la Ville de Paris

Acteurs à associer : services de la Ville (espaces parisiens de solidarité, services d'aide et d'accompagnement à domicile, services de soins infirmiers à domicile, maisons des aînés et des aidants, Maisons sport-santé, alimentation durable, espaces verts), centres sociaux, associations dédiées aux aîné·es, communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- Plan alimentation durable
- Schéma « Seniors à Paris 2022-2026 »
- Appels à projets (AAP) auprès des associations en lien avec la Direction des solidarités (ex. AAP Conférence des Financeurs)



V. SE NOURRIR - RENDRE PLUS ACCESSIBLE POUR TOUS·TES UNE ALIMENTATION SAINE ET DURABLE

L'alimentation est un facteur influant de façon majeure sur la santé des personnes. Une alimentation de mauvaise qualité nutritionnelle induit un risque d'obésité plus élevé, et provoque le développement de maladies métaboliques comme le diabète, de maladies cardiovasculaires, de cancer. L'alimentation et les contenants alimentaires peuvent contenir des substances chimiques (pesticides, perturbateurs endocriniens, additifs, ou les métaux lourds (plomb, mercure, etc.) contaminant les consommateurs·trices. La production alimentaire a un impact non négligeable sur l'environnement, dû à son mode de production (avec ou sans pesticides par exemple) et son transport. Ainsi, le secteur de l'alimentation a émis 3,9 MtCO₂ en 2021, soit 22% de l'empreinte carbone de Paris en 2021. La quasi-totalité de ces émissions est liée à des activités extra-muros, notamment pour la production, le transport et la transformation des produits alimentaires.

Cet enjeu est d'autant plus important dans le contexte post crise Covid-19, à l'heure où la précarité alimentaire est en augmentation : ainsi, d'après le conseil national de l'alimentation, les inscriptions auprès des associations d'aide alimentaire sont passées de 5,5 millions à 7 millions entre 2018 et 2020⁹⁶. D'autre part, l'alimentation parisienne est 6,5% plus chère que la moyenne française, aggravant encore ces inégalités d'accessibilité à une alimentation saine et durable.

Lors des ateliers thématiques, les participant·es ont évoqué à de nombreuses reprises ces grands enjeux d'alimentation. Les produits de qualité, durables, en circuits courts et de proximité et bons pour la santé étaient perçus comme trop chers et en offre trop peu accessibles, tandis que la restauration rapide, la

nourriture trop sucrée, salée et la « junk food » sont très présentes dans l'espace commercial, et donc perçues comme plus accessibles et pourtant plus coûteuses. Par ailleurs, les participant·es constatent un manque de connaissance et de temps pour cuisiner sain, de saison et réduire la part carnée dans les plats fait maison ; cette charge échoit par ailleurs souvent aux femmes.. Les solutions évoquées sont alors de soutenir l'offre, de créer des événements conviviaux pour sensibiliser, former et distribuer plus d'alimentation saine et durable pour les publics défavorisés.

Pendant les 5 focus groups, l'alimentation a été un thème central car au cœur des perceptions de la santé environnementale des participant·es. Le coût de l'alimentation saine et durable est unanimement perçu comme un frein. Les circuits courts et de proximité sont par ailleurs plébiscités « Les produits avec un circuit court sont moins chers et de meilleure qualité. ». Une participante évoque l'importance de la sensibilisation « [il faut] éduquer sur les produits de saison ». Cependant, les messages de sensibilisation ne sont pas toujours suivis : « Cinq fruits et légumes par jour (comme à la télé dans la pub) on est d'accord mais on ne le fait pas ». Les autres freins évoqués sont la difficulté à trouver de la qualité et du goût dans les commerces du quartier, et l'attrait, notamment des adolescents, pour la nourriture de fast-food plutôt que les légumes et le fait-maison.

« Il y a le choix, mais le porte-monnaie ne peut pas forcément suivre. »

Participante à un focus group sur le sujet de l'alimentation saine et durable

96. Recommandations du CNA contre la précarité alimentaires - CNA avis 91, 2022

L'objectif de ce PPSE2 est donc de s'appuyer sur les plans et stratégies existants à la Ville de Paris (notamment la Stratégie parisienne pour une alimentation durable, le Plan alimentation durable, le Plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne, le Plan climat mais également le PLU bioclimatique qui fixe dans le PADD et ses OAP un certain nombre d'objectifs en matière d'accès à une alimentation saine et durable, de valorisation et protection des commerces de proximité ou de déploiement de l'agriculture urbaine) pour garantir le droit à une alimentation saine et durable aux Parisien·nes, au-delà de ce qui est proposé dans la restauration collective de la ville. Pour cela, il est nécessaire de continuer à favoriser l'accès financier et physique et la sensibilisation à une alimentation saine et durable, au cuisiné-maison ; favoriser des filières d'approvisionnement durables, notamment en produits bruts, fruits et légumes frais et légumineuses, et paysannes ;

travailler la formation des personnels relais rendre l'aide alimentaire plus durable grâce aux dispositifs d'approvisionnement en denrées agricoles durables et locales des circuits de l'aide alimentaire qui permettent déjà à une trentaine d'associations de recevoir chaque semaine plusieurs tonnes de légumes et fruits frais, bio et/ou durables, locaux et de mieux nourrir environ 9000 bénéficiaires par semaine tout en offrant des débouchés à des productrices et producteurs du bassin parisien ; et mobiliser les financements publics pour soutenir les structures durables et accessibles, notamment via l'Appel à Projets Alimentation Durable et Solidaire qui, depuis 2021, soutient l'installation de commerces et de lieux d'alimentation durable accessibles à toutes et tous (restaurants, cantines participatives, cuisines partagées, épicerie en vrac et bio, lieux de transformation ...).

Actions de sensibilisation à une alimentation saine et durable auprès des personnes en situation d'insécurité alimentaire en lien avec le Groupement des Agriculteurs Biologique d'Ile-de-France

Les Défis foyers à alimentation positive à destination de familles sont développés dans le 18^e et le 14^e arrondissements de Paris et consistent en :

- des ateliers de sensibilisation à la cuisine maison, avec des produits bio, durables et sains à coûts maîtrisés qui garantissent aussi la juste rémunération des producteurs·ices ;
- des ateliers autour de la nutrition ;
- l'accompagnement à l'identification des commerces et de l'offre alimentaire durable du quartier pour s'approvisionner en produits durables et de saison tout en maîtrisant son budget ;
- la réalisation de défis et de mini-défis autour du mieux manger par les familles participantes ;
- la visite de fermes et de lieux de production sur les enjeux de production et d'agriculture durable pour

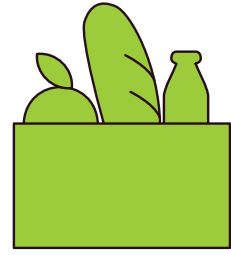
faire le « lien avec la terre » grâce aux réseaux des fermes biologiques d'Ile-de-France ;

- la visite de locaux de commerces d'offre alimentaire durable dans le réseau d'acteurs financés par la Ville, commerces offrant des tarifications différenciées et des modèles différents (groupement d'achats solidaires, coopératives citoyennes, approvisionnement auprès de structures de l'ESS, épicerie solidaires, paniers solidaires, repas suspendus, cantines solidaires etc.) ;
- un événement final et festif de restitution et de remise des prix des défis avec l'ensemble des participant·es ;
- la création de projet citoyen collectif, comme un groupement d'achats avec les familles bénéficiaires (ex: projet d'AMAP à la suite d'un défi parisien).

- ✓ **Action 20** Garantir le droit à une alimentation saine et durable pour tous·tes
- ✓ **Action 21** Développer des actions de sensibilisation auprès des habitant·es pour promouvoir une alimentation saine, durable et accessible
- ✓ **Action 22** Former des ambassadeur·rices de l'alimentation saine et durable

ACTION 20

Garantir le droit à une alimentation saine et durable pour tous.les



Contexte

L'alimentation influe de façon majeure sur la santé des individus et contribue aux inégalités sociales de santé. À Paris, le prix des produits alimentaires, aggravé par les épisodes d'inflation, accentue la précarité alimentaire. La production et le transport des denrées alimentaires, par ailleurs, ont un impact non négligeable sur l'environnement.

De nombreuses initiatives existent à Paris visant à renforcer l'accès à l'alimentation saine et durable : magasins à tarif différencié, groupements d'achats, épiceries sociales et solidaires, etc. Mais ces dispositifs demeurent majoritairement utilisés par des publics déjà sensibilisés et socialement favorisés.

Objectifs et contenu de l'action

L'objectif de cette action est d'appuyer des initiatives existantes et lancer des expérimentations pour renforcer l'accessibilité de toutes et tous à une alimentation de qualité, saine et durable :

- **accompagner les acteur·rices économiques de l'alimentation saine et durable**, partenaires de la Ville, dans la recherche d'un modèle soutenable et dans la mutualisation des moyens et dispositifs déployés par la Ville (appels à projet de la Ville, projets de structuration des filières) ;
- **mettre en œuvre un territoire zéro précarité alimentaire** qui aura pour objectifs de coordonner les acteur·rices de l'alimentation et de la solidarité, autour de projets visant à réduire les inégalités et favoriser l'accès de tous·tes à une alimentation saine et durable (projet de garantie étudiante, expérimentations d'aller-vers commercial, diagnostics territoriaux, etc.) ;

- **déployer les marchés de plein-vent**, avec le développement de facilités pour permettre la présence de producteur·rices et artisan·es, en labellisation de produits bios, locaux et durables ;
- **soutenir la création de nouvelles halles alimentaires** dans tous les arrondissements présentant des quartiers prioritaires de la politique de la ville
- **déployer des dispositifs participatifs à visée pédagogique et mettre à disposition des affichages informatifs** pour accompagner les habitant·es dans leurs choix alimentaires.

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale et Division alimentation durable de la Ville de Paris

Acteurs à associer : services de la Ville (solidarités, finances et achats, logistique), AgriParis Seine, associations de lutte contre la précarité alimentaire, associations dédiées à l'alimentation durable...

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- Stratégie de Paris pour une alimentation durable
- Plan climat 2024-2030
- PLU bioclimatique
- Pacte parisien pour les quartiers populaires

ACTION 21

Développer des actions de sensibilisation auprès des habitant-es pour promouvoir une alimentation saine, durable et accessible



Contexte

Les retours des habitant-es des quartiers les moins favorisés économiquement de Paris ont mis en évidence l'intérêt porté à l'alimentation et le besoin de renforcer la sensibilisation et l'information en partant des connaissances et pratiques pré-existantes en la matière. La perception de la durabilité n'est pas la même pour tous. Parallèlement, un recul des pratiques de cuisine est constaté.

Les actions à déployer exploiteront et valoriseront les outils de sensibilisation existants, sur les enjeux à la fois de santé et de durabilité de l'agriculture et de l'alimentation, à destination des habitant-es et des publics scolarisés (roue de la santé, livret « cuisinez malin », actions de la Ferme de Paris et de l'Académie du Climat, fresques pédagogiques et de sensibilisation ...)

Objectifs et contenu de l'action

L'objectif de cette action est de renforcer les actions de sensibilisation à une alimentation saine et durable auprès des personnes vulnérables en raison de leur âge ou leur situation socio-économique (publics scolarisés, jeunes adultes, personnes isolées, familles monoparentales, familles à faibles revenus, étudiant-es, etc.).

Ces actions pourront mettre l'accent sur le cuisiné-maison, à partir de produits frais bruts (légumes, fruits et légumineuses), bio dans la mesure du possible, la réduction de la part carnée, etc. Elles pourront s'appuyer sur le réseau des maisons sport-santé de la Ville de Paris, lieux propices à la sensibilisation autour de la nutrition en co-construction avec les usager-ères et habitant-es des quartiers. Elles pourront prendre la forme de :

- ➔ **défi « foyer alimentation positive »** à destination de familles : ateliers de sensibilisation à la cuisine maison avec des produits bio/durables et sains à coûts maîtrisés, création de projets citoyens collectifs (voir encadré) ;
- ➔ **visites de fermes et de lieux de production** sur les enjeux d'agriculture bio et durable ;
- ➔ **visites de locaux de commerces d'offre alimentaire saine et durable** dans le réseau d'acteur-rices financés par la Ville.

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale et Division alimentation durable de la Ville de Paris

Acteurs à associer : services de la Ville (Parisculteurs, Maisons sport-santé), réseaux dédiés à l'agriculture biologique, Groupement d'achats solidaires, Coopératives citoyennes, structures de l'économie sociale et solidaire, Épiceries solidaires, Cantines solidaires

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- Stratégie de Paris pour une alimentation durable

ACTION 22

Former des ambassadeur·rices de l'alimentation saine et durable



Contexte

L'alimentation est un facteur influant de façon majeure sur la santé des personnes. Une alimentation de mauvaise qualité nutritionnelle induit un risque d'obésité plus élevé, et provoque le développement de maladies métaboliques comme le diabète, de maladies cardiovasculaires, ou de cancers. L'alimentation et les contenants alimentaires peuvent contenir des substances chimiques (pesticides, perturbateurs endocriniens, additifs, ou les métaux lourds (plomb, mercure, etc.) contaminant les consommateur·rices.

La production alimentaire a également un impact sur l'environnement par son mode de production (avec ou sans pesticides par exemple) et de transport. Ainsi, le secteur de l'alimentation a émis 3,9 MtCO₂ en 2021, soit 17 % de l'empreinte carbone de Paris en 2018.

Cet enjeu est d'autant plus important dans un contexte où la précarité alimentaire est en augmentation, et où la diversité des savoirs et pratiques d'alimentation existantes au sein des ménages appellent un effort particulier pour sensibiliser et partager les connaissances.

Objectifs et contenu de l'action

Pour répondre à cet enjeu, il est proposé de :

- ➔ **déployer des formations auprès du réseau d'acteurs de la Ville** disposant d'un ancrage local pour en faire des ambassadeur·rices de l'alimentation saine et durable;
- ➔ **encourager l'organisation d'ateliers de sensibilisation pour les habitant·es**, sur les enjeux et co-bénéfices d'une alimentation à la fois bonne pour la santé et l'environnement, animées par ces ambassadeur·rices.

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale et service de réduction des risques, Division alimentation durable de la Ville de Paris,

Acteurs à associer : services de la Ville (Maisons sport santé, Caisses des écoles, centres Paris anim', Quartiers jeunes, Fabrique de la solidarité, citoyens et territoires), Académie du Climat, mairies d'arrondissement, institutions scolaires, éco-délégués

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- Plan d'alimentation durable
- Stratégie de Paris pour une alimentation durable



Josephine Brueder / Ville de Paris

VI. BOUGER - FAIRE DE PARIS UNE VILLE SPORT-SANTÉ

La Ville de Paris porte l'ambition d'être une Ville sport-santé, c'est-à-dire qui promeuve sur son territoire et se donne les moyens de développer le sport-santé et l'activité physique, sous toutes ses formes, pour tous·tes. Cette volonté apparaît dans son contrat de ville, son contrat local de santé, dans le plan héritage « Transformations Olympiques ». Le PLU bioclimatique vient également réaffirmer cette volonté, par exemple dans le PADD qui vise la promotion des mobilités douces et actives, l'aménagement d'une ceinture verte et sportive, ou bien dans les OAP « Santé Publique et Environnementale » « Espaces Publics » et « Quartier du quart d'heure » qui visent à déployer des dispositifs favorables à la pratique des mobilités actives, la marche et de l'activité physique.

Les constats des ateliers ont rejoint en bien des points les observations des membres des focus groups : à Paris, ville olympique en 2024, l'offre d'équipements sportifs est jugée insuffisante ; les déplacements dans l'espace public dense peuvent être difficiles, ce qui peut décourager les déplacements dit « actifs », le mouvement et l'activité physique ; par ailleurs, les représentations liées au genre ainsi que la charge mentale et domestique constituent souvent des obstacles à la pratique du sport et de l'activité physique par les femmes. .

Les inégalités sociales de santé sont manifestes ; dans l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville en France, la part des individus pratiquant un sport ou une activité physique de loisir au moins une fois par semaine et 10 minutes d'affilée n'est que de 31,4 % (contre 49,2 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes)⁹⁷, malgré la forte proportion de jeunes âgés de moins de 25 ans dans ces quartiers.

« Les mamans qui s'occupent des enfants n'ont pas le temps de faire du sport, mais les enfants, eux, font du sport. »

Une des participantes aux focus groups

Avec 3,5 millions d'utilisateurs potentiels quotidiens dans Paris (en comptant les travailleurs s'y déplaçant quotidiennement), il est certain que la demande en activité physique est supérieure à l'offre. Cependant, la Ville de Paris construit chaque année de nouveaux équipements, avec des horaires étendus, accessibles à tous·tes. Outre les équipements sportifs spécialisés, les Parisiens et les Parisiennes peuvent pratiquer dans un des 52 centres Paris Anim' (CPA) ou se reporter sur l'offre privée (485 salles de sport).⁹⁸ Par ailleurs, le plan climat prévoit d'ici 2026 la création et la sécurisation de 180km de pistes cyclables supplémentaires, encourageant un peu plus les mobilités douces.

- ✓ Action 23 Développer les maisons sport-santé et renforcer les dispositifs sport-santé
- ✓ Action 24 Créer un réseau et une émulation des acteur·rices du sport-santé à Paris
- ✓ Action 25 Amener vers l'activité physique des populations aux habitudes de vie sédentaires et fréquentant peu les équipements sportifs municipaux
- ✓ Action 26 Apporter une attention particulière à la santé environnementale dans les équipements sportifs

97. Rapport 2019 - ONPV

98. Atlas des pratiques sportives à Paris – APUR, 2023

ACTION 23

Développer les maisons sport-santé et renforcer les dispositifs sport-santé



Contexte

Les différentes études menées depuis ces 30 dernières années permettent d'affirmer que la pratique d'une activité physique régulière et adaptée contribue à prévenir la survenue de nombreuses pathologies chroniques.

Dans le but d'accompagner et de conseiller les personnes souhaitant pratiquer une activité physique et sportive à des fins de santé, de bien-être, et quel que soit leurs âges, la Ville de Paris a ouvert sa première maison sport-santé en mai 2022 dans le 19^e arrondissement au sein du gymnase Curial, en plein cœur d'un quartier politique de la ville (QPV). Une deuxième maison

sport santé a été ouverte en mars 2024 dans le 15^e, à proximité du nouveau QPV Brancion-Périchaux.

Les maisons sport-santé de la Ville de Paris sont accessibles gratuitement à des personnes orientées par leur médecin, le plus souvent pour des pathologies chroniques. Ce dispositif accompagne aujourd'hui plus de 800 bénéficiaires, principalement un public féminin et senior issu des quartiers populaires, accueilli-es par les professionnel·les de santé, orienté vers les créneaux d'activité physique adaptée de la Ville et encadrées par les éducateur·rices sportif·ves de la direction de la jeunesse et des sports.

Objectifs et contenu de l'action

Les maisons sport-santé ouvertes par la ville de Paris ont été plébiscitées autant par les utilisateur·trices que par les différents partenaires médicaux ou sportifs, et ont vocation à devenir des lieux de promotion de la santé. L'ambition est donc d'irriguer le territoire afin de permettre à tous·tes de pratiquer une activité sportive et physique adaptée près de chez eux·elles et de lutter contre la sédentarité. Il est donc proposé de :

- ➔ **soutenir l'ouverture de 3 nouvelles maisons sport-santé d'ici 2026**, et poursuivre cette dynamique d'ouverture ensuite ;
- ➔ **développer et diversifier l'offre** des maisons sport-santé pour élargir les publics (enfants en situation d'obésité, personnes engagées dans une démarche de sevrage tabagique, bénéficiaires de l'aide Paris après cancer, personnes victimes de violences, etc.).

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale et service promotion de la santé, Direction de la jeunesse et des Sports de la Ville de Paris

Acteurs à associer : services de la Ville, communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), maisons de santé pluri-professionnelles, institutions hospitalières, Institut National contre le cancer, Agence régionale de santé Ile-de-France, centres de ressource

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- Stratégie cancer
- Contrat local santé de la Ville de Paris
- EIS « Héritage des JOP »

ACTION 24

Créer un réseau et une émulation des acteur·rices du sport-santé à Paris



Contexte

Le sujet du sport-santé est porté au niveau national par les ministères en charge des Sports et de la Santé par les fédérations sportives qui développent de plus en plus le sport-santé, par les mutuelles très investies dans les maisons sport-santé, par le secteur privé lucratif (très présents sur le territoire parisien), et progressivement par des collectivités territoriales.

Objectifs et contenu de l'action

La Ville de Paris, forte de son engagement sur le sujet et de l'organisation des JOP2024 qui se sont tenus à l'été 2024 sur son territoire, souhaite se positionner comme une actrice-clé sur ce sujet en créant un réseau et en encourageant une émulation des différents acteur·rices engagés.

À cet effet et afin de mieux identifier l'existant sur la thématique sport-santé et de sensibiliser les acteur·rices il est proposé :

- ➔ d'organiser un forum sport-santé pour initier le projet ;
- ➔ d'initier ou soutenir des appels à projet destinés à faire émerger des initiatives visant à compléter et accroître l'offre et la demande en sport-santé, y compris en partenariat avec des acteur·rices privé·es.

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale et service promotion de la santé de la Ville de Paris

Acteurs à associer : services de la Ville (jeunesse, sport, Ateliers Santé Ville), Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité, comités régionaux olympiques, Fédérations sportives, communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- Contrat local santé de la Ville de Paris
- EIS « Héritage des JOP »

ACTION 25

Amener vers l'activité physique des populations aux habitudes de vie sédentaires et fréquentant peu les équipements sportifs municipaux



Contexte

Il existe encore aujourd'hui des inégalités marquées dans la pratique d'une activité physique ou sportive. Ainsi les agrès et parcours sportifs sur l'espace public sont investis avant tout par un public masculin, et les équipements sportifs sur les horaires d'ouverture au public le sont principalement par des usager·ères qui pratiquent déjà régulièrement du sport. Les publics plus éloignés de la pratique sportive ne s'en emparent pas soit par méconnaissance, soit en raison de freins (représentations sociales, peur du regard extérieur, charge domestique, etc.),

Des actions « d'aller vers » doivent être développées pour proposer à ces derniers des activités dans un cadre rassurant et adéquat, pour que ces personnes puissent elles aussi bénéficier des bienfaits de l'activité physique, améliorer leur santé physique et mentale, et prévenir l'apparition de certaines maladies liées à la sédentarité ou au surpoids.

Objectifs et contenu de l'action

Parmi les interventions favorisant l'activité physique, l'amélioration de l'accessibilité aux lieux d'activité physique est un facteur facilitant. En vue de faciliter et d'amener vers la pratique d'une activité physique les populations les plus éloignées, il est proposé de :

- ➔ **soutenir les réseaux existants et créer des partenariats avec les acteurs de terrain proches des publics éloignés de la pratique sportive et des clubs sportifs**, afin de développer des activités sportives adaptées pour tous·tes, et d'inciter la pratique d'activité physique de façon autonome, y compris dans des équipements de la Ville ou sur l'espace public ;

- ➔ **soutenir la découverte, pour certaines personnes, de l'activité physique sans engagement et de manière ludique**, en identifiant, en lien avec les éducateur·rices sportif·ves de la Ville, des parcours dans l'espace public (qui pourront être décrits en vidéo, répertoriés suivant le niveau d'entraînement et /ou l'âge de la personne, etc.).

La création des parcours sportifs nord-sud et est-ouest, dans le cadre de l'Héritage olympique, permettra de proposer les premières pistes de pratique.

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale et service promotion de la santé

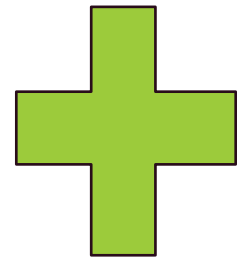
Acteurs à associer : services de la Ville (jeunesse, sports), Comité régional olympique, clubs sportifs, associations

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- Contrat local santé de la Ville de Paris
- Plan Transformations Olympiques
- EIS « Héritage des JOP »

ACTION 26

Apporter une attention particulière à la santé environnementale dans les équipements sportifs



Contexte

La Ville de Paris compte de nombreux équipements sportifs et installations (gymnases, stades, piscines, etc.). Le succès et l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 incitent à poursuivre l'effort de construction et de réhabilitation des installations sportives à Paris, que la contrainte foncière pousse souvent à construire en périphérie. Paris développe également sur l'espace public un parcours de la ceinture verte incluant une programmation liée aux sports, à la nature et à la biodiversité et à la culture.

Dans ce contexte, il est d'autant plus crucial d'apporter de l'importance à la qualité environnementale de ces équipements : qualité de l'air extérieur et des environnements intérieurs, choix des types de revêtements utilisés, etc.

Objectifs et contenu de l'action

En vue de disposer d'installations, d'équipements et de dispositifs sportifs avec une haute qualité environnementale pour ses usager·ères, la Ville de Paris pourra :

➔ **engager une démarche de mesures de qualité environnementale** pour déterminer les équipements qui pourraient être prioritaires en matière de rénovation (pelouses synthétiques par exemple) ;

➔ **réaliser des études d'urbanisme favorable à la santé**, pour éclairer la direction gestionnaire des équipements dans ses actions en faveur d'un développement d'une pratique sportive soucieuse de l'exposition des usager·ères.

➔ **identifier dans une approche d'urbanisme favorable à la santé, les aménagements nécessaires pour améliorer la qualité environnementale des stades ou équipements.**

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale et laboratoires en santé environnementale de la Ville de Paris

Acteurs à associer : services de la Ville (sports, construction, urbanisme, projets d'aménagement, jeunesse, finances), associations et structures agréées en santé environnementale

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- PLU bioclimatique
- Schéma Parisien de la commande publique responsable (SPASER 2022-2026)



VII. HABITER -

VIVRE DANS UN HABITAT SAIN

En France, les enfants et adultes passent en moyenne plus de 80 % de leur temps dans des environnements clos (lieux de travail, établissements scolaires, transports, etc.), et plus particulièrement à l'intérieur de leur logement (67 % du temps journalier en moyenne sur la semaine)⁹⁹.

Il existe un lien fort entre la qualité du logement et la santé de ses occupant-es. La qualité du logement va dépendre de nombreux paramètres, notamment sa situation (aménités urbaines, commerces, services publics, etc.) la qualité du bâti (isolation, ventilation, ancienneté et état de dégradation du logement, choix des matériaux, etc.), son niveau de confort (installations d'hygiène et de chauffage, etc.), l'adéquation de sa taille au nombre d'occupants. Ainsi, de nombreux facteurs peuvent affecter les conditions de vie dans le logement : une humidité excessive (pouvant être à l'origine de développement de moisissures dans l'habitat), une infestation par des punaises de lit, la présence de blattes ou de rongeurs (souris et rats), une température inadéquate (trop froid en hiver ou trop chaud en été), le bruit, la pollution intérieure, ou encore la sur-occupation (qui aggrave notamment les problèmes d'humidité).

La mauvaise qualité et la dégradation des logements peuvent être sources d'accidents de la vie courante, d'intoxications (les intoxications par le monoxyde de carbone sont la première cause de mort toxique accidentelle en France), et causer ou favoriser de multiples maladies. Les plus courantes sont les pathologies respiratoires, qui peuvent intervenir via des effets allergisants (au travers des allergènes divers, moisissures,

pollens) ou toxiques (au travers des particules fines issues de diverses combustions, polluants chimiques contenus dans les matériaux ou les produits, mycotoxines, etc.), mais également infectieux (contamination par des moisissures infectieuses ou transmission de bactéries ou virus, infections facilitées dans les logements surpeuplés). Les logements dégradés, et notamment ceux qui sont mal isolés thermiquement, peuvent également aggraver les pathologies cardiovasculaires par exposition des occupant-es à des températures trop basses ou trop hautes. Ils affectent aussi, et de façon forte, la santé mentale des occupant-es (perturbation du sommeil, repli sur soi, etc.) ; dans les cas extrêmes, la fonction protectrice du logement est transformée en vecteur de honte¹⁰⁰. Le coût socioéconomique lié à la seule exposition à la pollution chimique de l'air intérieur (à partir de mesures (benzène, trichloréthylène, radon, particules, fumée de tabac environnementale, monoxyde de carbone) – donc sans prendre en compte l'ensemble des effets sur la santé liés au logement - a été estimé en France à 19 milliards d'euros par an en 2014¹⁰¹.

Or, la qualité et les conditions de logement sont souvent liées au niveau socioéconomique des occupant-es. Le logement est par conséquent un déterminant majeur de la santé, ainsi que d'inégalités sociales et environnementales de santé. Il s'agit à travers ces actions de porter et poursuivre les efforts d'amélioration continue déjà à l'œuvre chez les partenaires de la Ville, à l'image des plans de rénovation énergétique portés par les bailleurs sociaux.

- ✓ Action 27 Développer des logements favorables à la santé de leurs habitant-es
- ✓ Action 28 Accompagner les habitant-es pour un environnement intérieur sain
- ✓ Action 29 Créer des ateliers sur la construction de bâtiments favorables à la santé

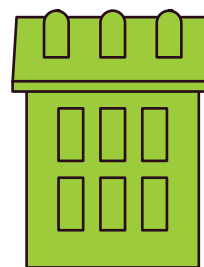
99. Description du budget espace-temps et estimation de l'exposition de la population française dans son logement, Zeghnoun A, Dor F, Santé Publique France, 2010

100. Logements dégradés : un impact dévastateur sur la santé mentale, AC Colleville, Santé Publique France, 2021

101. Coût socio-économique de la pollution de l'air intérieur, OQEI, 2014

ACTION 27

Développer des logements favorables à la santé de leurs habitant·es



Contexte

Les Français·es passent en moyenne 80 % de leur temps dans des environnements clos (lieux de travail, écoles, transports, etc.), et plus particulièrement leur logement. Or, il existe un lien fort entre la qualité du logement et la santé de ses occupant·es, qui dépend de nombreux paramètres, dont la situation géographique (proximité d'aménités urbaines, de sources de pollutions extérieures, etc.), la qualité du bâti (isolation,

ventilation, ancienneté du logement, matériaux, etc.), son niveau de confort (installations d'hygiène et de chauffage, taille). Ainsi, de nombreux facteurs peuvent affecter les conditions de vie dans le logement : une humidité excessive (à l'origine de développement de moisissures), une infestation d'espèces envahissantes, une température inadéquate, le bruit, la pollution de l'air intérieur, etc.

Objectifs et contenu de l'action

Dans ce contexte, cette première action transversale apparaît comme une mesure structurelle.

D'une part, parce que les avancées du PLU bioclimatique visent à favoriser la qualité des logements (conception bioclimatique, prise en compte des déterminants de santé, qualité des environnements intérieurs, réduction de l'exposition des populations aux pollutions et nuisances) et lutter contre la spéculation immobilière (limitation des meublés touristiques et des bureaux au profit de la construction de logements sociaux) pour répondre au mieux aux besoins de la capitale. D'autre part, parce que l'approche de l'urbanisme favorable à la santé déployée depuis plusieurs années par l'OPSE, lui donne aujourd'hui une porte d'entrée pertinente pour traiter de la question du logement, en affinant l'échelle de réflexion, du quartier à l'îlot puis au logement, et une expertise sur la question des enjeux de santé en contexte urbain.

Au regard de ces constats, il apparaît nécessaire de :

- ➔ **décliner les principes de l'urbanisme favorable à la santé à l'échelle du logement**, dans la continuité de l'approche d'urbanisme favorable à la santé déployée dans les opérations d'aménagement, par exemple dans le cadre des évaluations d'impact sur la santé, et en accord avec les ambitions du PLU bioclimatique ;
- ➔ **engager une réflexion sur la thématique du logement favorable à la santé** avec l'ensemble des directions de la Ville, bailleurs sociaux, aménageurs, maîtres d'œuvres, associations, citoyen·nes, etc. pour continuer de proposer les réponses les plus adaptées aux enjeux environnementaux, sanitaires et sociaux (voir aussi fiche action 28, fiche action 29).

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale et Direction du logement et de l'habitat de la Ville de Paris

Acteurs à associer : services de la Ville (construction), aménageurs, bailleurs sociaux, associations en santé environnementale, agences régionales, réseau Ekopolis

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- PLU bioclimatique

ACTION 28

Accompagner les habitant·es pour un environnement intérieur sain



Contexte

La mauvaise qualité et la dégradation des logements peuvent être sources d'accidents de la vie courante, d'intoxications, et causer ou favoriser de multiples maladies. Les plus courantes sont les pathologies respiratoires, qui peuvent intervenir via des effets allergisants (allergènes divers, moisissures, pollens) ou toxiques (particules fines issues de diverses combustions, polluants chimiques contenus dans les matériaux ou les produits, mycotoxines, etc.), mais également infectieux (moisissures, bactéries ou virus). Les logements dégradés, notamment ceux mal isolés au niveau thermique, peuvent également aggraver les pathologies cardiovasculaires des occupant·es, et affecter leur santé mentale. Plusieurs directions sont engagées dans

l'accompagnement des citoyen·nes (suivi des aides accordées pour la rénovation énergétique des logements, rénovation énergétique des logements sociaux et des équipements de la Ville, sensibilisation quant aux bons usages d'aération et de nettoyage des logements par les bailleurs). Par ailleurs, la Ville de Paris est dotée d'une équipe de conseiller·ères médicaux·ales en environnement intérieur (CMEI), qui interviennent gratuitement sur prescription médicale au domicile des patient·es atteint·es de pathologies respiratoires sévères, ou en consultation, en vue d'identifier les facteurs de risque dans leur environnement intérieur, les analyser et formuler des recommandations vertueuses.

Objectifs et contenu de l'action

L'ambition est de poursuivre les actions engagées par les différents services de la Ville :

➔ **lister les actions en faveur de l'usage des logements pour favoriser un logement sain** (définition à stabiliser au préalable), notamment dans le cadre des projets de rénovation énergétique **avec tous les acteurs de la Ville** (directions, élu·es, bailleurs).

➔ **déployer les activités de l'équipe de CMEI :**

- étendre l'offre de service à d'autres pathologies et prescripteurs (PMI, centres de santé) ;

- développer les actions de prévention (ateliers en PMI, etc.) et de formation des professionnel·les intervenant·es au domicile des habitant·es ;

- faciliter la mise en œuvre des préconisations en lien avec les services en charge du logement, l'État et les bailleurs sociaux ;

- développer les actions de recherche sur les pathologies liées à l'environnement intérieur (pneumopathies interstitielles diffuses, dégâts liés à l'utilisation de produits biocides, impacts sanitaires de la précarité énergétique, etc.).

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale et laboratoires en santé environnementale, Direction du logement et de l'habitat de la Ville de Paris

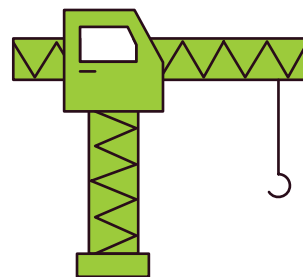
Acteurs à associer : services de la Ville (transition écologique, climat), Agence parisienne du climat, bailleurs sociaux, associations en santé environnementale et d'éducation populaire, agences régionales, communautés professionnelles des territoires de santé (CPTS), institutions hospitalières

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- Contrat Local de Santé de la Ville de Paris

ACTION 29

Créer des ateliers sur la construction de bâtiments favorables à la santé



Contexte

Depuis une décennie, les professionnel·les de la construction se réunissent pour interroger les risques sanitaires liés aux logements, notamment en raison des matériaux qui y sont employés. Ces premières investigations ont donné lieu à des expérimentations bâties favorisant divers aspects de l'habiter : sentiment de sécurité, mouvement, confort mais aussi matériaux de construction et d'isolation source de pollution.

Objectifs et contenu de l'action

Il est proposé d'organiser des ateliers portant sur les connaissances scientifiques autour de ces sujets afin d'identifier les moyens d'action les plus efficaces (charte, réglementation, plaidoyer, etc.). Ces ateliers rassembleront les différentes directions de la Ville, mais aussi l'APUR, les bailleurs sociaux, professionnel·les du bâti, ou aménageurs ayant développé des opérations remarquables. Ces ateliers auront pour objectif de :

→ **réunir les forces vives directement engagées dans la réglementation de la construction afin d'établir une stratégie commune** à toutes les directions de la Ville, pour améliorer de façon structurelle la qualité de vie dans les logements ;

→ **accroître et partager les connaissances des différents acteur·rices et mieux orienter les projets de construction à la Ville ;**

→ **engager une réflexion sur les matériaux de construction, qui doit être intégrée dans tous les projets.** Via ses marchés publics, et ses conventions avec les constructeurs, la Ville de Paris doit être motrice dans une démarche de limitation des expositions aux facteurs de risque présents dans l'habitat et de suppression des perturbateurs endocriniens. Elle peut ainsi promouvoir la charte des territoires sans perturbateurs endocriniens auprès des bailleurs sociaux, notamment dans le cadre de la rénovation énergétique.

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale et laboratoires en santé environnementale de la Ville de Paris.

Acteurs à associer : (construction, logement, urbanisme, finances, transition écologique, climat, démocratie citoyen·nes et territoires), bailleurs sociaux, APUR, aménageurs, associations en santé environnementale, réseau EKOPOLIS

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- PLU bioclimatique
- Plan Climat 2024-2030
- Schéma parisien de la commande publique responsable (SPASER 2022-2026)



Ville de Paris

VIII. SOIGNER - DÉVELOPPER DES CENTRES DE SANTÉ COMMUNAUTAIRES ÉCORESPONSABLES

L'accès à des soins de qualité pour toutes et tous est un enjeu déterminant de la réduction des inégalités de santé sur le territoire parisien. L'accès aux soins, c'est-à-dire au médecin traitant en premier lieu, puis à des spécialistes si besoin, est primordial dans le dépistage des maladies et l'identification des facteurs (environnementaux ou pas) qui en sont à l'origine ou qui les aggravent ainsi que dans leur prise en charge thérapeutique et dans la délivrance de conseils de prévention. Ces conseils peuvent être, pour remédier aux facteurs environnementaux, l'éviction des expositions identifiées, comme dans le cas du plomb, des moisissures, ou d'allergies diverses, ou l'adaptation des comportements et des traitements pour les crises d'asthme lors des pics de pollution et de pollens.

Intégrer plus largement la prise en compte des facteurs environnementaux dans le soin et la prévention fait donc partie des domaines d'intervention du PPSE2. D'autre part, la démarche de santé de proximité dite communautaire est un des grands principes qui irrigue toutes les actions de ce Plan, et doit faire l'objet d'une attention particulière dans la thématique « Soigner ».

Les participant·es des ateliers thématiques ont mis en avant que l'accès aux soins est déterminant pour la santé, tant la force prescriptrice du médecin et des professionnel·les de santé est importante. Les solutions pour un meilleur accès sont de proposer plus d'offres de proximité, des dépistages et bilans de santé systématiques (notamment pour les publics vulnérables comme les enfants) ainsi que de former des médiateur·rices santé (en PMI, en santé mentale, etc.) et de développer des lignes d'écoute. La proposition de création d'un centre de santé communautaire¹⁰² et planétaire doté d'une équipe pluridisciplinaire et d'une gouvernance partagée entre usager·es et professionnel·les, proposant des actions de prévention et promotion de la santé, des actions sur l'environnement pour le rendre plus favorable à la santé a été plébiscitée, de même que l'intégration des dimensions environnementales et comportementales dans le soin (qualité nutritionnelle des repas à l'hôpital, encouragements des prescriptions sport-santé, implication et formation des soignant·es...). Enfin, une réflexion globale pour des soins plus durables a été encouragée, au travers d'une meilleure gestion de l'énergie, des déchets et des pratiques d'achat dans les établissements de santé.

Un exemple de centre de santé communautaire et planétaire : le centre Le Jardin à Bron

Ce centre de santé pluriprofessionnel situé en Auvergne-Rhône-Alpes propose non seulement des consultations en médecine générale, mais également un accompagnement par une médiatrice en santé et une infirmière de prévention, des ateliers santé et bien-être (balades en pleine nature, jardinage, activités découvertes de sport, etc.) et même une

permanence accueil café santé pour échanger autour de sa santé. A destination des habitant·es de Bron, commune de la métropole de Lyon, le centre accueille tous les publics dans une démarche inclusive, avec une attention particulière pour les habitant·es venant des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

¹⁰². Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la santé communautaire est le processus par lequel les membres d'une collectivité, géographique ou sociale, conscients de leur appartenance à un même groupe, réfléchissent en commun sur les problèmes de leur santé, expriment leurs besoins prioritaires et participent activement à la mise en place, au déroulement et à l'évaluation des activités les plus aptes à répondre à ces priorités. Voir définitions en annexe.

Dans les 5 focus groups menés entre mai et juin 2023, la question du soin n'a pas été directement évoquée, mais transparaît lors que l'on demande aux participant·es de définir ce qu'englobe la santé environnementale pour eux·elles. Les conseils donnés par les pharmaciens, les médecins et le personnel hospitalier sont reconnus comme étant de qualité et font figure d'autorité parmi les flux d'informations. Il est donc d'autant plus important d'agir sur ces relais, notamment dans les quartiers populaires.

La Ville de Paris gère en régie une vingtaine d'équipements de santé : des centres de santé (dont certains dentaires et de vaccination), et des centres médico-sociaux (CMS). Plus de 150 000 consultations y ont lieu par

an. Dans le cadre de leur projet de service 2024-2026, l'objectif de ces centres de santé est de renforcer une offre médicale de premier recours ouverte à tous, tout en développant une démarche communautaire et écoresponsable, qui prenne mieux en compte l'environnement et les déterminants de santé, y compris par le biais d'expérimentations.

La Ville de Paris dispose donc d'outils pour agir sur l'accès aux soins pour tous et toutes, dans une démarche de développement durable. L'objectif est à terme de faire des centres de santé de la Ville de Paris un modèle en matière d'éco-responsabilité, de démarche préventive, d'adaptation au changement climatique et de démarche communautaire.

- ✔ **Action 30** Engager une démarche écoresponsable dans les centres de santé de la Ville de Paris
- ✔ **Action 31** Travailler à l'émergence de centres de santé communautaire
- ✔ **Action 32** Encourager la prévention et les pratiques médicales prenant en compte l'environnement et les déterminants de santé
- ✔ **Action 33** Travailler sur l'anticipation des conséquences sanitaires du dérèglement climatique : maladies émergentes, vagues de chaleur, pollution

ACTION 30

Engager une démarche écoresponsable dans les centres de santé de la Ville de Paris



Contexte

La Ville de Paris gère en régie une vingtaine d'équipements de santé : des centres de santé (dont certains dentaires et de vaccination), et des centres médico-sociaux. Plus de 150 000 consultations y ont lieu par an.

Dans le cadre de leur projet de service 2024-2026, les centres de santé souhaitent renforcer une offre médicale de premier recours ouverte à tous, tout en

développant une démarche communautaire et écoresponsable, qui prenne mieux en compte l'environnement et les déterminants de santé, y compris par le biais d'expérimentations. La Ville de Paris dispose donc d'outils pour agir sur l'accès aux soins pour tous et toutes, en accord avec les exigences de la transition écologique.

Objectifs et contenu de l'action

L'objectif est à terme de faire des centres de santé de la Ville de Paris un modèle en matière d'éco-responsabilité, de démarche préventive, d'adaptation au dérèglement climatique, de lutte contre les déterminants impactant négativement la santé et de démarche communautaire. Afin de pouvoir agir sur les problématiques de transition écologique au sein des centres de santé, il est proposé de :

- ➔ **constituer un groupe pluridisciplinaire de professionnel·les entre les centres de santé de la Ville**, en lien avec le service de protection maternelle et infantile ;

- ➔ **mener un travail d'identification des marges de manœuvre et des leviers en matière de limitation de l'impact environnemental dans les structures de santé de la Ville** notamment sur :

- la politique d'achat (achats plus responsables, les opportunités de plaidoyer commun auprès des producteurs des médicaments et équipements)
- les pratiques professionnelles (usage raisonné ou remplacement du matériel à usage unique, des médicaments, etc.)
- la gestion des déchets, notamment la filière des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale, Service d'accès aux soins et Service des PMI de la Ville de Paris

Acteurs à associer : services de la Ville (finances, achats), communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), associations en santé environnementale, agences régionales, Observatoire des médicaments, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique, organisme d'assurance maladie

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- Projet de service 2024-2026 du Service de l'accès aux soins
- PLU bioclimatique
- Schéma parisien de la commande publique responsable (SPASER 2022-2026)

ACTION 31

Travailler à l'émergence de centres de santé communautaire



Contexte

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la santé communautaire est le processus par lequel les membres d'une collectivité, géographique ou sociale, conscients de leur appartenance à un même groupe, réfléchissent en commun sur les problèmes de leur santé, expriment leurs besoins prioritaires et participent activement à la mise en place, au déroulement et à l'évaluation des activités les plus aptes à répondre à ces priorités.

Améliorer la santé des Parisien·nes ne peut se faire sans leur participation active, afin que puissent être mises au centre de la conception des politiques publiques les souhaits, les besoins et les contraintes des personnes. D'autre part, la mise en œuvre d'une démocratie sanitaire forte permet aux habitant·es de s'approprier les sujets de santé, d'être acteur·rices de leurs parcours de santé, et de faire entendre leur voix dans la décision politique y compris au niveau national. Il s'agit d'impliquer les personnes non seulement dans la définition des besoins, mais aussi dans la réalisation des actions, dans leur évaluation et la mise en place d'une démarche d'incrémentation, en évitant d'intervenir sur le mode de l'injonction.

Objectifs et contenu de l'action

La Ville ambitionne de développer le nombre de centres municipaux de santé sur le territoire parisien et amplifier l'activité des centres existants. En s'appuyant sur ce développement, et pour déployer une approche de santé communautaire, il sera proposé de :

- ➔ **mettre en place une enquête sur les démarches participatives et communautaires, et identifier les partenaires dans les centres de santé de la Ville** autour de différents thèmes :
- l'implication des usager·ères dans l'évaluation, la mise en place de réponses (animation d'ateliers collectifs, patient·es expertes), et la gouvernance des structures ;

- la multiplication des actions d'aller-vers, en lien avec les usager·ères et les acteur·ices de proximité ;
- l'augmentation progressive des capacités en matière de prise en charge médico-psycho-sociale

- ➔ **déployer une approche « Une seule santé » dans les deux nouveaux centres de santé** qui doivent ouvrir dans les prochaines années, pour accueillir et soigner au mieux les publics selon leurs besoins, dans une approche de santé globale. Des démarches de concertation et de co-construction seront à mettre en place en ce sens avec les habitant·es.

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale et Service d'accès aux soins de la Ville de Paris

Acteurs à associer : services de la Ville (réduction des risques), services régionaux, fédérations nationales, Société française de santé publique

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- Projet de service 2024-2026 du Service de l'accès aux soins
- PLU bioclimatique

ACTION 32

Encourager la prévention et les pratiques médicales prenant en compte l'environnement et les déterminants de santé



Contexte

La prise en compte de certains déterminants de la santé est déjà intégrée aux prises en charges proposées par les professionnel·les du service de l'accès aux soins, notamment pour ce qui est du dépistage ou de la vaccination. Elle pourrait cependant intégrer la prise en compte d'autres déterminants de santé liés au mode de vie et à l'environnement, et être renforcée par la mise en place d'une démarche communautaire.

Objectifs et contenu de l'action

- ➔ **mettre en œuvre les rendez-vous de prévention aux âges clés** (20-25 ans, 40-45 ans et 60-65 ans) proposant des vaccinations, consultations et dépistages (cancers, troubles auditifs et visuels, santé sexuelle, santé mentale, etc.) en vue d'une prise en charge rapide ;
- ➔ **mettre en place une procédure de recours aux conseiller·ères médicaux·ales en environnement intérieur ou aux services de dératisation et désinsectisation**, pour certains patient·es dont la santé physique ou mentale est affectée par leur logement ;
- ➔ **développer la prescription d'activité physique adaptée** dans les maisons sport-santé ainsi que les **consultations de sevrage tabagique** en lien avec ces espaces d'accueil ;
- ➔ **soutenir une action coordonnée des structures impliquées lors des grands événements de promotion de la santé par une programmation annuelle commune** (octobre rose, mois sans tabac, semaine européenne de la vaccination, etc.).
- ➔ **appliquer le protocole Asalée10**, dès que les conditions le permettent, pour le suivi et l'éducation à la santé des patient·es diabétiques, à risque cardiovasculaire, tabagiques à risque de BPCO, et le dépistage des troubles cognitifs des personnes âgées ;

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique

Acteurs à associer : communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), institutions hospitalières, mutuelles

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- Projet de service 2024-2026 du Service de l'accès aux soins

ACTION 33

Travailler sur l'anticipation des conséquences sanitaires du dérèglement climatique : maladies émergentes, vagues de chaleur, pollution



Contexte

Parce qu'il modifie un grand nombre de déterminants fondamentaux de la santé, le changement climatique est identifié comme un des plus grands risques pour la santé publique. Les impacts sanitaires du dérèglement climatique sont multiples, directs ou indirects. Ainsi, l'augmentation des températures moyennes induit une multiplication des hyperthermies et des maladies cardio-vasculaires ou respiratoires pouvant entraîner des pics de mortalité, avec des effets plus visibles lors des épisodes de canicule sur les populations les plus vulnérables.

Le dérèglement climatique et la perturbation des écosystèmes qui en découle sont reconnus comme des facteurs importants contribuant à l'émergence de maladies nouvelles ou l'augmentation de pathologies déjà existantes (dengue, paludisme, chikungunya, etc) via la propagation et la transmission de divers agents pathogènes (virus, bactéries, parasites) et de vecteurs, dans un contexte d'augmentation des interactions entre les humains, les animaux et leurs agents pathogènes facilitant la transmission de maladies zoonotiques.

Objectifs et contenu de l'action

Afin d'anticiper au mieux les conséquences du dérèglement climatique dans les services municipaux de santé, il est proposé de :

- ➔ **mettre en place une veille scientifique sur la prévention et la prise en charge des effets sur la santé du changement climatique** (vagues de chaleur, maladies émergentes, pollutions, etc.) en formalisant un cadre d'échange avec la communauté scientifique impliquée sur le sujet ;
- ➔ **former les personnels des centres de santé de la Ville** sur ces sujets ;
- ➔ **étudier la possibilité de mener une recherche-action pour mettre en place des protocoles d'observation, dans les centres de santé, ou d'autres lieux, en collaboration avec les services de santé environnementale de la Ville de Paris et en lien avec la Stratégie résilience, sur les effets sanitaires des vagues de chaleur et épisodes de pollution.**

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale, laboratoires en santé environnementale, Service d'accès aux soins de la Ville de Paris

Acteurs à associer : services de la Ville (transition écologique, climat), agences régionales, Santé publique France

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- Plan Climat 2024-2030
- Stratégie Résilience de Paris



IX. VILLE ET SANTÉ PLANÉTAIRE : FAIRE DE PARIS UNE VILLE-SANTÉ DANS LE CONTEXTE DE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Paris est confrontée à des défis majeurs liés au dérèglement climatique et s'engage fortement pour jouer son rôle moteur dans la transition écologique. C'est une ville fortement urbanisée dont la spécificité du tissu urbain, avec des zones ultra-minéralisées, amplifie l'augmentation des températures générant un microclimat particulier nommé « îlot de chaleur urbain ». Dans ce contexte, la Ville met en œuvre de nombreux travaux pour faire face à ces nouveaux défis : création de cours d'écoles Oasis, de rues aux écoles, de forêts urbaines, débitumisation, végétalisation de toitures et de murs, trames vertes et bleues, agriculture urbaine.... Le Plan climat et PLU bioclimatique viennent ré-affirmer l'ambition de faire de Paris une ville rafraîchie, respirable, résiliente et protectrice de sa population face aux défis posés par le changement climatique.

Le changement climatique et la perturbation des écosystèmes qui en découle sont par ailleurs reconnus comme un facteur important contribuant à l'émergence de maladies nouvelles ou déjà existantes, via la propagation et la transmission de divers agents pathogènes (virus, bactéries, parasites) et de vecteurs, l'augmentation des interactions entre les humains, les animaux et leurs agents pathogènes facilitant la transmission de maladies zoonotiques.

La pandémie de la Covid-19 a mis en exergue les conséquences potentielles des perturbations environnementales sur la santé humaine, et la nécessité d'avoir une approche globale intégrant les trois santés, humaine, animale et environnementale. Il faut noter que le terme

« une seule santé » a été initialement utilisé pour traiter des questions médicales et vétérinaires en mettant l'accent sur les zoonoses, les maladies vectorielles et la lutte contre la résistance aux antimicrobiens. L'expansion du moustique-tigre en milieu urbain tempéré, vecteur de maladies jusque-là tropicales comme la dengue ou le chikungunya, constitue une excellente illustration tant de la situation environnementale dégradée qui précipite ce type de phénomènes, que des recours possibles de la Ville pour y faire face et protéger la santé de sa population. Au-delà de réponses formulées dans l'urgence, le principal chantier pour la Ville consiste à mettre en place une politique de prévention des maladies vectorielles, en documentant au maximum les territoires d'implantation de cette espèce, en travaillant à des aménagements limitant son développement et en informant et en intégrant la population à des protocoles préventifs voire scientifiques.

Pour appréhender ces problématiques, une ville comme Paris avec sa densité de population et de bâti, doit prendre en compte non seulement les interactions potentielles entre les trois santés humaine, animale et des écosystèmes, mais aussi l'état et la nature du bâti et des infrastructures urbaines. Ainsi, les habitats dégradés mal ventilés sont propices à la présence de moisissures à l'origine de maladies respiratoires ; les infrastructures dégradées favorisent la prolifération d'espèces animales ayant des conséquences sur la santé physique et mentale (rongeurs, cafards, punaises, etc.) ; l'artificialisation des sols favorise la stagnation des eaux de pluie, et donc potentiellement la prolifération

des larves de moustiques sans permettre la présence d'autres espèces les régulant (poissons, grenouilles, etc.) ; l'adaptation au changement climatique, qui ne peut se faire sans poursuivre la végétalisation de la Ville, doit être vigilante à ne pas créer de conditions trop favorables au développement des espèces porteuses de risques sanitaires.

La planification et la mise en œuvre d'une politique d'urbanisme favorable à la santé (voir thématique sur l'urbanisme) doit prendre en compte l'ensemble de ces éléments de façon globale afin de mettre en œuvre des moyens de gestion raisonnés et adaptés aux enjeux parisiens pour faire de Paris une Ville-Santé dans le contexte du dérèglement climatique qui prend soin de tous les vivants humains, végétaux et animaux.

- ✔ **Action 34** Mieux connaître et prévenir les maladies vectorielles et zoonoses et les phénomènes d'antibiorésistance
- ✔ **Action 35** Faire de la santé planétaire à l'échelle des quartiers
- ✔ **Action 36** Sensibiliser et former à l'approche « Une seule santé »
- ✔ **Action 37** Établir un plan de communication simple et positif auprès du grand public et qui promeut les habitudes favorables à la santé et à l'environnement

ACTION 34

Mieux connaître et prévenir les maladies vectorielles et zoonoses et les phénomènes d'antibiorésistance



Contexte

La pandémie de Covid-19 a souligné l'impact de la crise écologique sur la santé, rappelant le besoin d'une approche globale qui intègre les santés humaine, animale et environnementale, sous le terme d'« Une seule santé ». Historiquement centré sur les zoonoses et la résistance aux antimicrobiens, cette notion s'illustre notamment par l'expansion du moustique-tigre, vecteur de maladies tropicales dans les villes aux climats tempérés.

Pour mieux faire face à ces nouveaux défis, il est essentiel d'adopter une approche intégrée des politiques publiques, brisant les barrières administratives pour mieux anticiper, prévenir et gérer les crises sanitaires, tout en protégeant l'environnement et le bien-être des citoyen·nes.

Objectifs et contenu de l'action

Afin de mieux connaître et lutter contre les maladies vectorielles et zoonoses, les phénomènes d'antibiorésistance, il est proposé de mener en interne ou en collaboration des études pour :

- ➔ **intégrer la prévention des maladies vectorielles dans les politiques de la Ville**, par exemple en soutenant les aménagements urbains visant à limiter le développement des vecteurs de maladies (moustiques, tiques, etc.) ;
- ➔ **étudier les conflits d'usage** liés à la présence de la faune et de la flore sauvages en ville, et déterminer des aménagements optimaux pour les prévenir ;

- ➔ **mener des études en interne et en collaboration avec des laboratoires de recherche**, afin de documenter et comprendre les territoires à risque, en intégrant la population dans des protocoles de prévention ou programmes de sciences participatives ;
- ➔ **plaider pour la création d'un Observatoire régional de santé animale et du risque zoonotique** ;
- ➔ **soutenir la lutte contre l'antibiorésistance**.

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale de la Ville de Paris

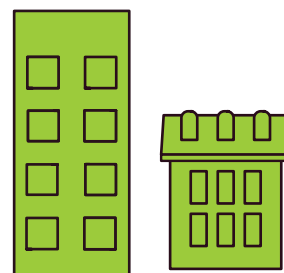
Acteurs à associer : services de la Ville (espaces verts, urbanisme, transition écologique et climat, petite enfance, voirie, affaires scolaires), Agence régionale de santé Ile-de-France, autorités sanitaires, réseaux et associations en santé et en santé environnementale, instituts de recherche, institutions régionales et nationales, institutions hospitalières.

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- Plan transition écologique et sociale (Plan Développement Durable)
- Plan Biodiversité
- Plan Climat 2024-2030
- Stratégie Résilience de Paris
- PLU bioclimatique

ACTION 35

Faire de la santé planétaire à l'échelle des quartiers



Contexte

Paris fait face à de nombreux défis liés à sa forte urbanisation et au contexte de dérèglement climatique : augmentation des températures accentuées par l'effet d'îlot de chaleur urbain et augmentation de la fréquence des épisodes caniculaires, pollutions atmosphériques, sonore et des sols, érosion de la biodiversité. Ces phénomènes affectent de façon directe ou indirecte la santé de ses habitant·es (entre autres, via la

propagation d'agents pathogènes). La transition écologique nécessaire doit transformer la Ville pour la rendre plus résiliente, en considérant les interactions entre la santé humaine, animale et la qualité des écosystèmes, ainsi que l'état des infrastructures. Cela implique notamment que Paris poursuive sa végétalisation et adapte son urbanisme tout en gérant les risques sanitaires associés à ces changements.

Objectifs et contenu de l'action

Une démarche à l'échelle de micro-quartiers sera menée pour rendre concrète la notion d'« Une seule santé » et améliorer le quotidien des habitant·es en cas d'infestation. Elle sera réalisée à partir d'un diagnostic du territoire et d'un recueil des besoins et ressentis des habitant·es, en soutenant des actions visant à :

- ➔ **continuer à limiter localement la présence d'espèces à enjeux sanitaires** (notamment rongeurs, moustiques, punaises de lit) :
- en menant des actions spécifiques visant à éliminer les gîtes larvaires ou sources de nourriture en lien avec les différentes directions en charge des espaces verts, de la propreté et de la santé publique ;

- en accompagnant les bailleurs sociaux dans le déploiement de solutions pour réduire la présence de ces espèces ;
- en déployant des actions de sensibilisation auprès des habitant·es.

- ➔ **placer l'enjeu de préservation et du bien-être du vivant** (humain, végétal, animal) **au cœur des réflexions dans le cadre d'opérations d'aménagement** ;
- ➔ **travailler sur l'adaptation au changement climatique**, à travers la réduction des îlots de chaleur urbain, l'habitat, la végétalisation, la conception de lieux refuges, etc.

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale et service municipal d'action de salubrité et d'hygiène de la Ville de Paris

Acteurs à associer : services de la Ville (transition écologique et climat, espaces verts, attractivité économique, petite enfance, logement), bailleurs sociaux, associations de riverains, associations de quartiers, APUR, institutions régionales

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- Contrat de Ville
- Plan Climat 2024-2030
- Plan Biodiversité
- Stratégie de résilience

ACTION 36

Sensibiliser et former à l'approche « Une seule santé »



Contexte

Dans le milieu urbain dense que Paris représente, l'enjeu découlant de la notion de « Une seule santé » consiste à prendre soin du vivant et l'ambition principale est d'organiser la cohabitation entre espèces animales, végétales et humaine tenant compte des écosystèmes particuliers dans lesquelles elles évoluent.

Toutes les politiques publiques sont donc concernées, et les choix d'aménagement et d'urbanisme constituent des opportunités pour répondre concrètement à cette ambition. Depuis plusieurs années, la Ville de Paris s'efforce d'adopter une démarche intégrée, à travers ses engagements et ses orientations en matière d'adaptation au changement climatique, de restauration et promotion de la biodiversité ou encore d'urbanisme favorable à la santé, ce qui implique le travail conjoint de toutes les directions concernées.

Objectifs et contenu de l'action

Riche de ses expériences et notamment de l'acculturation mutuelle de différents services (la collaboration des directions de l'urbanisme et de la santé publique en constitue un exemple), la Ville de Paris souhaite franchir une étape supplémentaire et adopter une approche moins anthropocentrée répondant au terme d'« Une seule santé ». Aussi, elle a pour ambition de :

- ➔ sensibiliser et former l'ensemble des acteur·rices de la Ville (professionnel·les et non professionnel·les) à l'approche « Une seule santé » en tenant compte des leviers d'actions de chacune et de la nécessité de s'approprier des méthodes de travail fondées sur l'interdisciplinarité ;
- ➔ intégrer de façon systématique cette démarche dans les actions de la Ville de Paris ;
- ➔ impliquer des acteurs et partenaires essentiels, tels que les bailleurs sociaux, dans la mise en pratique de l'approche « Une seule santé » pertinente en termes de justice sociale et environnementale.

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale, Direction des ressources humaines, Direction des espaces verts et de l'environnement de la Ville de Paris

Acteurs à associer : services de la Ville (logement, urbanisme, voirie, transition écologique et climat, petite enfance, affaires scolaires), réseau Îsée, réseaux nationaux en santé, Instituts de formation, Institut One health, bailleurs sociaux

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- Plan Climat 2024-2030
- Plan Biodiversité
- Stratégie résilience de Paris

ACTION 37

Établir un plan de communication simple et positif auprès du grand public et qui promeut les habitudes favorables à la santé et à l'environnement



Contexte

Pics de chaleur, pollutions, émergence de maladies nouvelles...les effets du changement climatique ont un fort impact sur la santé des populations et suscitent une réduction de l'espérance de vie en bonne santé, ainsi qu'une plus grande mortalité. Ils font également l'objet d'une préoccupation importante de la part des habitant·es auquel il convient de répondre.

Objectifs et contenu de l'action

La Ville de Paris souhaite promouvoir les habitudes favorables à la santé et à l'environnement, notamment à partir de la connaissance de l'impact sur la santé des expositions environnementales (en lien avec les résultats de l'action 31). Pour cela, les actions viseront à :

➔ **élaborer un plan de communication sur les expositions environnementales liées aux différentes sources de pollution**, qui devra :

- intégrer des problématiques liées au dérèglement climatique (ex : risque d'augmentation des climatiseurs très consommateurs d'énergie, émetteurs de gaz à effet de serre et de bruit, etc.) ;
- être axé sur la promotion des habitudes de vie favorables à la santé et s'inscrire dans la promotion des éco-gestes plutôt que dans l'usage de produits high-tech ;

- favoriser des messages peu complexes et non anxiogènes contenant un objectif positif de santé (exemple de communication sur les îlots de fraîcheur à proximité) ;
- impliquer les habitant·es, notamment dans la formulation des messages, le format, ou encore les médias utilisés.

➔ **organiser des actions de sensibilisation** à destination de différents publics selon les sujets, impliquant les acteur·rices mobilisé·es par le réseau de santé environnementale parisien ;

➔ **organiser des actions de formation à destination de différents professionnel·les de la Ville ou de nos partenaires** (soignant·es, urbanistes, etc.).

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale et Service promotion de la santé ; Direction de la transition écologique et du climat de la Ville de Paris

Acteurs à associer : services de la Ville (communication, espaces verts), Agence Parisienne du Climat, l'Institut Paris Région, associations d'éducation populaire, agences régionales, Réseau Îsée, Réseau Teddif, Académie du climat

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- Plan Climat 2024-2030
- Stratégie de résilience
- Plan d'amélioration de l'environnement sonore 2021-2026



X. RESPIRER, DANS UN ENVIRONNEMENT APAISÉ

La vie dans un milieu urbain dense peut, par de nombreux mécanismes, peser sur la santé physique et mentale des personnes, en raison de la présence de pollutions atmosphérique, sonore et visuelle, de stress lié à l'agitation urbaine, de l'isolement social, du manque d'espaces verts et de nature, etc. Les conditions de vie et la qualité du logement sont des déterminants majeurs de la santé mentale et physique, notamment lorsqu'ils sont dégradés¹⁰³. Par ailleurs, le nombre de personnes vivant seules est plus élevé en ville (plus d'un quart de la population à Paris¹⁰⁴), la solitude pouvant conduire à l'isolement social qui affecte la santé physique, mentale et le fonctionnement cognitif, ainsi que la mortalité¹⁰⁵. Pour protéger les populations de ces facteurs de risque, il importe donc de mieux les caractériser et de les réduire sur le territoire.

La vie en ville présente également des avantages et offrir des aménités, des conditions favorables à la santé. Sur le territoire parisien, de nombreux éléments du cadre de vie ont des impacts positifs sur la santé, telle que la présence d'une offre de services de santé et de prévention en premier lieu, mais aussi de services éducatifs, sportifs, culturels et de loisirs. L'offre de commerces importante contribue également à la santé des habitantes, à travers, par exemple, une offre alimentaire de bonne qualité. Les espaces verts (31 % du territoire parisien : 730 parcs et jardins publics, Bois de Boulogne et de Vincennes ; sans compter les 650 km de voies plantées) et les berges de Seine (30 km) constituent également une aménité¹⁰⁶. Cependant l'accès à ces aménités dépend de facteurs individuels (handicap, âge, genre, etc.), socio-économiques tels que les revenus des personnes ou encore l'accès au réseau de transport en commun.

La ville se saisit déjà de nombreux leviers en ce sens, en aménageant des espaces verts et apaisés, en renforçant les infrastructures culturelles et sportives, en favorisant la proximité des services publics et les perspectives d'emploi, etc. Il convient de poursuivre les efforts sur les actions de lutte contre les inégalités d'accès aux aménités et d'exposition aux nuisances, mais aussi sur les actions qui peuvent renforcer chez les habitant·es le sentiment de confiance, la qualité du lien social, la qualité du sommeil, leur capacité d'agir sur leur environnement ou l'opportunité à participer à des projets citoyens. La pollution de l'air, le bruit contribuent à réduire l'espérance de vie en bonne santé et sont citées comme les deux principales préoccupations des Francilien·nes (enquête du Crédoc, 2021). La Ville de Paris agit en effet pour traiter le problème de la pollution de l'air et du bruit à sa source, notamment grâce à la réduction du trafic routier au profit des mobilités actives et des transports en commun, ainsi que par la mise en œuvre d'une des premières Zones à Faibles Émissions de France. En réaménageant les principales places de la capitale ou ses rues aux écoles, en repensant le périphérique et son usage, elle dessine un cadre de vie aux bénéfices pour la santé évident mais qu'il convient d'objectiver.

La planification territoriale et l'aménagement urbain ont un rôle important à jouer dans la mise en place des vecteurs clés de la santé et du bien-être dans les villes et les territoires¹⁰⁷. Le PLU bioclimatique de la Ville affiche ainsi de nombreuses ambitions en matière d'urbanisme favorable à la santé, ou de conception bioclimatique, au travers des diverses orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), en particulier au travers des axes « La santé Environnementale, enjeu majeur de la résilience » et « La transformation du tissu urbain pour concilier préservation patrimoniale, transition écologique et inclusion sociale » ; mais également dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Santé Publique et environnementale », « Quartier du Quart d'heure » et « Espaces publics ».

103. Logements dégradés, un impact dévastateur sur la santé mentale – Santé publique France, 2021

104. Un quart des Parisiens vivent seuls – Libération, 14/02/12

105. Loneliness Matters: A Theoretical and Empirical Review of Consequences and Mechanisms, Hawkey, Louise C., et John T. Cacioppo, 2010

106. Aménités urbaines : terme qui englobe un ensemble de valeurs immatérielles et matérielles attachées au territoire et qui marque son attractivité. Voir définitions en annexe.

107. Intégrer la santé dans la planification territoriale et l'aménagement urbain : guide de référence, ONU Habitat et Organisation Mondiale de la Santé, 2021.

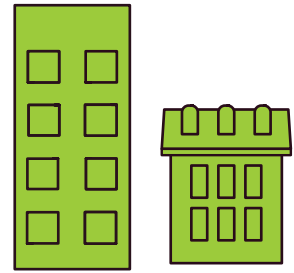
Enfin, la planification urbaine est l'opportunité d'évoluer vers un urbanisme inclusif pour permettre à chacune de trouver sa place. La ville inclusive tend à accueillir toutes les personnes y compris les plus fragiles, réduire l'exclusion sociale des personnes ayant des incapacités physiques ou cognitives et permettre à l'ensemble des citoyen·nes d'accéder sans restriction aux espaces, aux infrastructures et aux services. Dans ce cadre il s'agira

d'identifier et de consolider les pratiques d'aménagement inclusif du point de vue des personnes vulnérables du fait d'une pathologie, d'un handicap, de l'âge, du genre ou en exclusions sociale. La dimension participative de l'urbanisme avec une co-construction des politiques urbaines sera recherchée pour que la ville se construise pour et avec tous ses habitant·es.

- ✔ **Action 38** **Systématiser la démarche d'urbanisme favorable à la santé dans tous les projets urbains parisiens**
- ✔ **Action 39** **Affiner les connaissances des impacts sur la santé des pollutions environnementales liées à la qualité de l'air, au bruit ou à la pollution lumineuse**
- ✔ **Action 40** **Améliorer la qualité de l'air extérieur : évaluer les impacts des mesures de réduction du trafic et des aménagements de l'espace public**
- ✔ **Action 41** **Travailler à l'amélioration de l'environnement sonore en ville**

ACTION 38

Systématiser la démarche d'urbanisme favorable à la santé dans tous les projets urbains parisiens



Contexte

L'urbanisme favorable à la santé (UFS) est une notion proposée en 1987 par le réseau des Villes-Santé de l'OMS consistant à mettre la santé de tous·tes – professionnel·les engagé·es dans la réalisation du projet, habitant·es, futur·es habitant·es – au centre des projets d'aménagement, selon une approche globale et positive de la santé, une intégration des enjeux de santé et d'environnement et une vision systémique du territoire. Cette approche transversale vise à mettre la santé de toutes et tous et de l'environnement au centre des projets d'aménagement. L'UFS porte une attention particulière aux inégalités de santé et soutient les actions participant aux stratégies d'adaptation et d'atténuation, et présentant des co-bénéfices santé-environnement-climat.

Objectifs et contenu de l'action

En intégrant la santé dans les projets urbains et d'aménagement dès leur conception, la démarche d'urbanisme favorable à la santé (UFS) et les évaluations d'impacts sur la santé (EIS) constituent une approche et un outil permettant de positionner les choix d'aménagement et d'urbanisme comme leviers d'actions sur la santé physique et mentale, le bien-être et la qualité de vie des populations dans une recherche de co-bénéfices pour la santé et l'environnement et plus généralement de lutte contre les inégalités sociales de santé. En systématisant l'accompagnement des projets sous le prisme de la santé, ces approches participeront à :

- ➔ **intégrer progressivement et systématiquement l'UFS et l'EIS** à tous les projets urbains parisiens, mais aussi dans les politiques publiques centrales, comme la transformation du boulevard périphérique ;
- ➔ **améliorer l'écologie urbaine et la santé des citoyen·es, en tenant compte des effets d'interdépendance entre Paris et la Métropole du Grand Paris (MGP)** pour harmoniser les bonnes pratiques écologiques et de santé ;
- ➔ **réduire les inégalités sociales de santé à travers des recommandations mettant au centre des populations vulnérables ;**
- ➔ **promouvoir l'approche « Une seule santé »** prenant en compte la biodiversité et les écosystèmes ;
- ➔ **poursuivre la réduction de la pollution atmosphérique liée au trafic routier** grâce à la Zone à Faibles Emissions (ZFE) métropolitaine et à l'élimination progressive des véhicules polluants.

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale, Direction de l'Urbanisme, Direction de la transition écologique et du climat de la Ville de Paris

Acteurs à associer : instituts régionaux et nationaux, Métropole du Grand Paris, organismes agréés, réseaux en santé, communes limitrophes, Agence régionale de santé Ile-de-France, Région Ile-de-France, instituts de recherche

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- PLU bioclimatique
- Plan Climat 2024-2030

ACTION 39

Affiner les connaissances des impacts sur la santé des pollutions environnementales liées à la qualité de l'air, au bruit ou à la pollution lumineuse



Contexte

La vie dans un milieu urbain dense peut, par de nombreux mécanismes, peser sur la santé physique et mentale des personnes, en raison de la présence de pollutions atmosphérique, sonore et visuelle, de stress lié à l'agitation urbaine, de l'isolement social, du manque d'espaces verts et de nature, etc. Les conditions de vie, la qualité du logement et le cadre de vie sont des déterminants majeurs de la santé mentale et physique, notamment lorsqu'ils sont dégradés. La pollution de

l'air et le bruit sont celles dont l'impact sur la santé est le plus important en Europe. En Ile-de-France, la pollution de l'air serait responsable de 7 900 décès annuels prématurés et les nuisances sonores de la perte d'environ 13 mois de vie en bonne santé par habitant·e. La pollution lumineuse, en particulier l'exposition à la lumière artificielle de nuit, a quant à elle des effets sur la qualité du sommeil, et le développement de nombreuses pathologies.

Objectifs et contenu de l'action

La Ville de Paris souhaite mieux caractériser l'impact sur la santé de certaines pollutions ou nuisances environnementales, ainsi que leurs niveaux dans l'environnement, en vue d'identifier les actions possibles pour réduire les expositions et prévenir leurs effets sanitaires sur les citoyen·nes et la biodiversité. Dans ce but, des actions seront poursuivies ou engagées pour :

→ prendre en compte les expositions au bruit et aux polluants de l'air extérieur, et leurs impacts sanitaires quand c'est possible, dans la perspective de l'objectivation des impacts sanitaires des projets d'aménagement urbain de taille intermédiaire, non soumis à études d'impact environnemental réglementaire, notamment à travers des mesures avant et après travaux ; on veillera particulièrement à la mesure des effets de ces aménagements à proximité ou dans les établissements recevant du public.

→ affiner la connaissance des expositions et des impacts sur la santé des nuisances sonores en vue de réduire cette pollution, par l'accompagnement d'études et de projets de recherche avec les acteur·rices les plus pertinent·es : investigations des niveaux sonores, des sources et de la provenance du bruit lié à la vie récréative nocturne, impact du choix des revêtements routiers, investigations sur les effets du bruit environnemental sur le sommeil, etc. ;

→ affiner la connaissance des impacts de la pollution lumineuse sur la santé humaine et sur la biodiversité, ainsi que la perception de ces effets par les habitant·es : acquérir des données sur les sources et les niveaux d'exposition et d'intensité actuelles à la pollution lumineuse sur le territoire parisien, et faire le lien avec les aspects réglementaires (par exemple sur la publicité).

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale, Direction de la transition écologique et du climat de la Ville de Paris

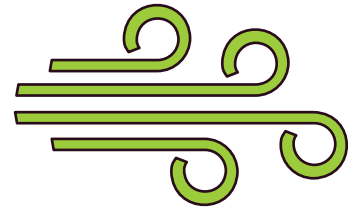
Acteurs à associer : services de la Ville (espaces verts), organismes agréés, instituts régionaux, APUR

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- Plan Biodiversité
- Plan Climat 2024-2030
- Plan d'amélioration de l'environnement sonore 2021-2026

ACTION 40

Améliorer la qualité de l'air extérieur : évaluer les impacts des mesures de réduction du trafic et des aménagements de l'espace public.



Contexte

Les mesures prises pour réduire la pollution liée au trafic automobile (réductions de la vitesse, zone à trafic limité...) et les opérations d'aménagement urbains (transformation des routes et des rues, piétonisation, végétalisation, pistes cyclables, rues aux écoles), constituent un levier important pour diminuer l'exposition des populations, améliorer la qualité de l'air à l'échelle d'un quartier, et peuvent également contribuer à la baisse des émissions de polluants à l'échelle plus large de la collectivité.

Dans le cadre d'une démarche d'évaluation continue des politiques publiques, la ville de Paris souhaite disposer de façon plus systématique d'éléments objectifs caractérisant l'impact sur la qualité de l'environnement de ces mesures et aménagements. Cette démarche est pertinente à la fois pour les grandes opérations de transformation (comme le boulevard périphérique, ou la mise en place de la zone à trafic limité) et pour les aménagements de taille intermédiaire (comme les Rues aux écoles, les opérations « Embellir votre quartier », les projets de végétalisation...)

Objectifs et contenu de l'action

La Ville de Paris met en place une démarche d'évaluation des impacts sur la qualité de l'air des transformations urbaines, incluant des diagnostics de la qualité de l'air, avant et après la réalisation des aménagements. Dans ce but, des actions seront poursuivies ou engagées pour :

- ➔ **évaluer l'impact de la transformation du périphérique** sur la qualité de l'environnement auxquels sont exposés les riverains :
 - Publication régulière d'un Bulletin du périphérique permettant le suivi régulier de la vitesse, pollution de l'air, bruit, accidents et embouteillages.
 - Evaluation sur le long terme de l'évolution de la qualité de l'air (partenariat Airparif).
 - Evaluation Quantitative d'Impacts sur la Santé
 - Mesures de la qualité de l'air dans les équipements situés aux abords du périphérique
- ➔ **évaluer l'impact sur la qualité de l'air des projets de transformation de la circulation intra-muros** : zone à trafic limité (ZTL), végétalisation et installation de forêts urbaines, développement des rues aux écoles, piétonisation, pistes cyclables...)

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien de santé environnementale et Service des Laboratoires de Santé Environnementale, Direction de la transition écologique et du climat de la Ville de Paris

Acteurs à associer : services de la Ville (espaces verts, voirie et déplacements, urbanisme), organismes agréés

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- Plan Biodiversité
- Plan Mobilité
- Plan Climat 2024-2030

ACTION 41

Travailler à l'amélioration de l'environnement sonore en ville



Contexte

La pollution de l'air, le bruit contribuent à réduire l'espérance de vie en bonne santé et sont citées comme les deux principales préoccupations des Francilien·nes (enquête du Crédoc, 2021). La Ville de Paris agit en effet pour traiter le problème de la pollution de l'air et du bruit à sa source.

La directive européenne 2002/49 du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement,

a inscrit dans les mesures à mettre en place une protection des zones calmes. La directive transposée a défini ces zones comme « des espaces extérieurs remarquables par leur faible exposition au bruit, dans lesquels l'autorité qui établit le plan souhaite maîtriser l'évolution de cette exposition compte tenu des activités humaines pratiquées ou prévues ». Cette notion est donc un objet de politique publique depuis plus de 20 ans, sans pour autant que des projets concrets aient été encore réalisés en milieu urbain dense.

Objectifs et contenu de l'action

Les solutions pour contribuer à une ville plus apaisée sont multiples et la Ville entend les traiter au plus près du quotidien des habitants. La transformation du bâti constitue à moyen et long termes une opportunité pour pacifier l'environnement sonore et créer des zones calmes alors qu'à court terme, il est toujours - à des degrés différents - une source de nuisances sonores susceptibles de peser sur le quotidien des personnes. Compte tenu de ces éléments, la Ville de Paris entend :

- ➔ **développer des Comités locaux du bruit au sein des arrondissements**, permettant de partager un diagnostic sur les nuisances sonores entre les élus, citoyens, collectifs de riverains, services municipaux et institutionnels (SNCF, Préfecture de Police, etc.), et de réduire ces nuisances à travers diverses actions (réduction à la source, mise en place de protection, et de sensibiliser et améliorer la connaissance sur les enjeux liés au bruit).
- ➔ **développer les rues aux écoles et zones piétonnières ou à trafic limité**
- ➔ **faire de la zone calme un enjeu à explorer dans les accompagnements proposés par l'OPSE à l'échelle des quartiers ou de projets d'aménagement** (dans le cadre d'un diagnostic, une EIS ou démarche d'urbanisme favorable à la santé) **et au sein des établissements recevant du jeune public**
- ➔ **promouvoir leur développement lors de travaux de réhabilitation de résidences sociales ;**
- ➔ **documenter afin de minimiser les nuisances engendrées par les différentes activités liées au chantier en phase travaux, en collaboration avec les acteurs impliqués** (bailleurs sociaux, maitres d'œuvre, riverain·es, etc.) pour préserver les habitant·es et usager·es.

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale et Direction de la transition écologique et du climat de la Ville de Paris

Acteurs à associer : services de la Ville (construction, espaces verts, solidarités, logement), Institut Paris Région, organismes agréés, Centre d'information et de documentation sur le bruit, bailleurs sociaux, associations de riverains

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- Plan parisien d'amélioration de l'environnement sonore
- PLU bioclimatique
- Dispositif « Embellir votre quartier »



XI. TRAVAILLER À LA VILLE EN BONNE SANTÉ

La Ville de Paris compte plus de 50 000 agent-es. Elle se doit d'assurer un cadre de travail optimal, et conduit de nombreuses actions en matière de sécurité, de prévention et de protection de la santé au travail. La volonté d'exemplarité de la Ville affirmée sur les sujets de santé environnementale s'applique aussi, bien sûr, à la protection de ses propres agent-es. Les efforts engagés pour la protection de ses agent-es vis-à-vis des risques environnementaux doivent être poursuivis et renforcés.

Ainsi, la Ville de Paris a mis en place des actions pour prévenir les cancers en relation avec des expositions environnementales au travail comme l'amiante, les poussières de bois et les produits chimiques. Elle agit également en continu pour une meilleure qualité de l'air intérieur dans les lieux de travail, réduire les expositions professionnelles liées aux pollutions des sols, protéger les agent-es vis-à-vis des nuisances sonores et des substances nocives contenues dans les produits de consommation.

Elle choisit pour l'entretien de ses locaux des produits les moins nocifs pour la santé, notamment pour le nettoyage. L'aménagement des locaux de travail est aussi pensé pour prioriser la santé et le bien-être des agent-es au travail.

La Ville a également lancé des campagnes d'information et de sensibilisation des agent-es en termes de santé et bien-être au travail, de santé publique et de santé environnementale. Elle informe, enfin, sur les pics de pollution de l'air en temps réel pour protéger au mieux les agent-es et agentes.

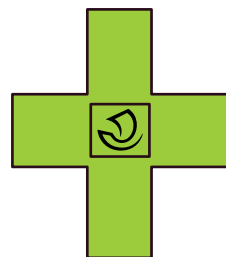
Ce 2^e Plan parisien santé environnement est l'occasion de continuer et renforcer les actions initiées, tout en élargissant les actions pour tenir compte de tous les déterminants de santé. Ainsi, dans une approche «Une seule santé», l'amélioration de la santé des agent-es passe par la prise en compte de façon globale de leur santé y compris lorsque les causes ne sont pas directement liées au travail (par exemple apnée du sommeil, problèmes cardiovasculaires, etc.). Ce plan vise également à renforcer la connaissance de l'état de santé des agent-es et agentes via des protocoles spécifiques, afin de toujours mieux suivre et ajuster les actions.

Plus largement, la Ville de Paris se rapprochera d'autres employeurs et acteurs de la santé au travail du territoire parisien pour poursuivre la réflexion sur la santé au travail des Parisien-nes.

- ✓ **Action 42** Donner à l'ensemble des agent-es de la Ville les moyens d'être acteur-rices de leur santé
- ✓ **Action 43** Une alimentation saine et équilibrée pour tous-tes les agent-es
- ✓ **Action 44** Proposer des bilans médicaux approfondis pour les agent-es qui présentent un cumul de facteurs de défaveur pour leur santé
- ✓ **Action 45** Effectuer un suivi cardiopulmonaire des agent-es qui travaillent à proximité des grands axes routiers urbains

ACTION 42

Donner à l'ensemble des agent-es de la Ville les moyens d'être acteur·rices de leur santé



Contexte

La Ville de Paris compte plus de 50 000 agent-es, et une très grande diversité de métiers. Elle se doit d'offrir un cadre de travail optimal, et conduit pour cela de nombreuses actions en matière de sécurité, de prévention et de protection de la santé au travail. La volonté d'exemplarité de la Ville affirmée sur les sujets de santé environnementale s'applique aussi, bien sûr, à la protection de ses propres agent-es. Les efforts engagés pour la protection de ses agent-es vis-à-vis des risques environnementaux doivent être poursuivis et renforcés.

Objectifs et contenu de l'action

Dans l'objectif de renforcer la protection des agent-es de la Ville de Paris vis-à-vis des risques environnementaux, les actions suivantes doivent être menées :

- ➔ **poursuivre les campagnes de sensibilisation sur les risques environnementaux** dans les différents métiers en ciblant les missions les plus à risque, en coordination entre directions, notamment celles des ressources humaines et de la santé publique, pour le grand public et les agent-es de la Ville ;
- ➔ **mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation au dépistage de 4 cancers** (sein, col de l'utérus, colon et prostate) à destination de tous les agent-es ;
- ➔ **amplifier la diffusion, lors des pics de chaleur ou de pollution, des messages d'alertes et consignes** auprès du grand public et à destination des agent-es et services ;
- ➔ **s'assurer de la mise à jour régulière du plan canicule pour les agents de la Ville**, qui permet notamment l'adaptation du travail (horaires, organisation, voire arrêt ou redéploiement en cas de situation extrême) en cas de pic de chaleur, **et veiller à l'application d'un dispositif similaire pour les délégations de service public de la Ville de Paris ;**
- ➔ **planifier et anticiper les changements futurs dans l'organisation des travaux publics ou des missions exposées à la chaleur de la Ville**, avec une vigilance particulière sur les chantiers l'été et les besoins accrus en personnel pour assurer la continuité des services publics essentiels ;
- ➔ **promouvoir le sport-santé** par la mise en place d'actions les plus adaptées, via l'identification, le recensement et le partage des initiatives existantes ;
- ➔ **donner aux agent-es concerné-es les informations nécessaires pour trouver un médecin traitant**, soit proche de chez eux, soit proche de leur lieu de travail (par exemple par le biais des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)).

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique – Observatoire parisien en santé environnementale, Service Promotion de la Santé, Direction des ressources humaines et Secrétariat général de la Ville de Paris

Acteurs à associer : services de la Ville (communication), communautés professionnelles des territoires de santé (CPTS), organisme d'assurance maladie

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- Stratégie cancer
- Stratégie Résilience de Paris

ACTION 43

Proposer une alimentation saine et équilibrée pour tous·tes les agent·es



Contexte

La Ville s'est engagée dans une vaste démarche d'alimentation durable et biologique dans sa restauration collective à destination des agent·es, qui s'accompagne d'un plan de sortie du plastique à toutes les étapes (achat, changement des contenants et conditionnements, suppression des bouteilles et emballages plastiques, contenants en verre consignés pour les plats à emporter), afin de répondre aux objectifs de développement durable et de lutte contre les perturbateurs endocriniens. Les 15 restaurants administratifs de la Ville de Paris proposent une alimentation saine et durable et continuent de s'engager dans cette direction. Ils bénéficient de la labellisation Ecocert « En cuisine ».

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique, Direction des ressources humaines et Division alimentation durable de la Ville de Paris

Acteurs à associer : Association d'Action Sociale en faveur des Personnels de la Ville et du Département de Paris (ASPP), restaurants d'entreprises

Objectifs et contenu de l'action

Des solutions complémentaires sont à mettre en place :

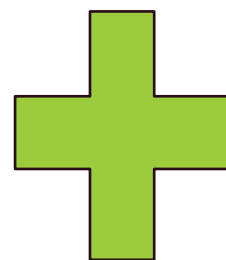
- ➔ **poursuivre l'offre à laquelle les agent·es ont accès** en améliorant l'attractivité des établissements, et ouvrir de nouveaux lieux de restauration administrative (vente sur place ou à emporter) ;
- ➔ **développer des actions de sensibilisation à une alimentation saine et durable**, notamment à destination des agent·es ne déjeunant pas dans un restaurant administratif.

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- Plan Alimentation durable
- Stratégie Cancer

ACTION 44

Proposer des bilans médicaux approfondis pour les agent-es qui présentent un cumul de facteurs de défaveur pour leur santé



Contexte

Certains agent-es, par exemple dans la filière ouvrière, cumulent souvent des conditions de travail pénibles et des facteurs d'exposition accrus, à des facteurs sociaux influant négativement sur la santé (temps de trajet plus longs, conditions de logement moins favorables). Ces agent-es sont de ce fait statistiquement plus à risque face au développement des maladies chroniques, qui ne sont pas nécessairement directement liées aux conditions de travail ou aux expositions professionnelles.

Objectifs et contenu de l'action

L'objectif est de renforcer la prévention et la protection de la santé des agent-es dont les conditions de travail et les conditions de vie (facteurs sociaux et économiques) auraient un impact cumulé et négatif sur leur santé. Pour cela, il est envisagé de :

- ➔ **proposer à des agent-es de la Ville des bilans médicaux approfondis et suivis dans le temps en partenariat avec le milieu hospitalier**, qui permettront la détection en amont d'éventuels problèmes de santé (cancers par exemple, mais aussi pathologies chroniques nécessitant un suivi comme l'hypertension, le diabète, l'apnée du sommeil, etc.) ;
- ➔ **identifier les catégories d'agent-es à prioriser** (métiers, âge, etc.) à l'aide d'une étude qui intégrera une approche épidémiologique, et permettra également de définir le protocole et le suivi médical à effectuer.

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique et Direction des Ressources humaines de la Ville de Paris

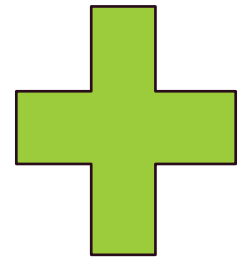
Acteurs à associer : organisme de sécurité sociale, institutions hospitalières, Médecine du travail

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- Stratégie Résilience de Paris
- Stratégie cancer

ACTION 45

Effectuer un suivi cardiopulmonaire des agent-es qui travaillent à proximité des grands axes routiers urbains



Contexte

De nombreux agent-es de la Ville de Paris travaillent régulièrement en proximité d'axes routiers urbains (boulevard périphérique ou grands axes du centre de Paris) et doivent faire l'objet d'une attention particulière afin de prendre des mesures spécifiques pour protéger leur santé, qui peuvent inclure des propositions de changement de quartier d'intervention.

Objectifs et contenu de l'action

L'objectif est de prévenir les effets de la pollution de l'air chez les agent-es particulièrement exposé-es dans le cadre de leur mission. Pour cela, il est prévu de :

➔ **proposer un suivi médical cardiopulmonaire** à différents moments de leur carrière **aux agent-es les plus exposés à la pollution de l'air extérieur** dans le cadre de leurs missions ;

➔ **mener auprès des agents de la Ville de Paris :**

- des actions de sensibilisation ;
- des enquêtes pour identifier les risques et donner des préconisations de prévention.

Acteurs associés

Direction(s) ou service(s) pilote(s) : Direction de la santé publique et Direction des ressources humaines de la Ville de Paris

Acteurs à associer : institutions hospitalières, Médecine du travail

Liens avec d'autres plans, politiques ou actions de la Ville

- Plan Climat 2024-2030
- Stratégie Résilience de Paris
- Stratégie Cancer



